Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

# Ministère des Affaires municipales

## Rapport annuel 1990-1991

Québec

92-02922/

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le ministère des Affaires municipales

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 4e trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 2-551-14896-0
ISSN : 0481-472X

© Gouvernement du Québec

M. Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous remettre le rapport d'activités du ministère des Affaires municipales pour l'année terminée le 31 mars 1991.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le ministre des Affaires municipales,

Claude Ryan

Québec, novembre 1991

Monsieur Claude Ryan
Ministre des Affaires municipales
20, rue Chauveau
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Affaires municipales pour l'année terminée le 31 mars 1991.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le sous-ministre,

Florent Gagné

Québec, novembre 1991

# Table des matières


**Première partie**
**Le ministère des Affaires municipales** 9

Lois refondues dont l'application relève, en tout ou en partie, du ministère des Affaires municipales 9

Organigramme 28

Mission du Ministère 10

Perspectives 10

Rôle des unités administratives 11

Personnel de direction au 31 mars 1991 15

États financiers 16

**Deuxième partie**
**Les principales réalisations en 1990-1991** 19

**Chapitre 1**
**Aménagement du territoire municipal** 19

— Administration et gestion découlant de l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme 19

— Coordination interministérielle 20

— Recherche et conception 21

— Assistance technique 21

— Diffusion d'information 23

— Assistance financière 23

— Avis divers 25

**Chapitre 2**
**Aide et surveillance administratives et financières** 27

— Études et programmes d'administration financière 27

— Gestion financière et administrative 30

— Financement municipal 31

— Subventions 32

— Vérification 34

**Chapitre 3**
**Évaluation foncière** 35

— Animation 35

— Programmes de compensation 36

**Chapitre 4**
**Administration générale** 39

— Secrétariat du Ministère 39

— Révision des lois municipales 39

— Législation 40

— Recherche et politiques 41

— Gestion 42

— Communications 44

— Programmes d'accès à l'égalité 45

**Chapitre 5**
**Relations avec les municipalités** 49

— Organisation municipale 49

— Affaires nordiques et amérindiennes 50

— Formation municipale 51

— Bureaux régionaux 53

# Première partie
# Le ministère des Affaires municipales

### Lois refondues dont l'application relève, en tout ou en partie, du ministre des Affaires municipales(*)

Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (L.R.Q., c. A-2)

Loi sur l'aide municipale à la protection du public aux traverses de chemin de fer (L.R.Q., c. A-15)

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)

Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)

Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)

Loi sur les colporteurs (L.R.Q., c. C-30)

Loi sur la Commission municipale (L.R.Q., c. C-35)

Loi sur la Communauté urbaine de l'Outaouais (L.R.Q., c. C-37.1)

Loi sur la Communauté urbaine de Montréal (L.R.Q., c. C-37.2)

Loi sur la Communauté urbaine de Québec (L.R.Q., c. C-37.3)

Loi sur les concessions municipales (L.R.Q., c. C-49)

Loi sur le Conseil métropolitain de transport en commun (L.R.Q., c. C-59.001)

Loi sur le Conseil régional de zone de la Baie-James (L.R.Q., c. C-59.1)

Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal (L.R.Q., c. C-60.1)

Loi sur la contribution municipale à la construction de chemins (L.R.Q., c. C-66)

Loi sur les corporations municipales et intermunicipales de transport (L.R.Q., c. C-70)

Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72)

Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7)

Loi sur le développement de la région de la Baie-James (L.R.Q., c. D-8)

Loi concernant les droits sur les divertissements (L.R.Q., c. D-14)

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2)

Loi sur l'entraide municipale contre les incendies (L.R.Q., c. E-11)

Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1)

Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., c. I-0.1)

Loi sur l'interdiction de subventions municipales (L.R.Q., c. I-15)

Loi sur le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur (L.R.Q., c. M-15.3)

Loi sur le ministère des Affaires municipales (L.R.Q., c. M-22.1)

Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. M-39)

Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9)

Loi sur le parc de la Mauricie et ses environs (L.R.Q., c. P-7)

Loi sur la Régie du logement (L.R.Q., c. R-8.1)

Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., c. R-9.3)

Loi sur les régimes de retraite des maires et des conseillers des municipalités (L.R.Q., c. R-16)

Loi concernant la réglementation municipale des édifices publics (L.R.Q., c. R-18)

Loi sur les rues publiques (L.R.Q., c. R-27)

Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8)

Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001)

Loi sur les travaux municipaux (L.R.Q., c. T-14)

Loi sur la vente des services publics municipaux (L.R.Q., c. V-4)

Loi sur les villages cris et le village naskapi (L.R.Q., c. V-5.1)

Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (L.R.Q., c. V-6.1)

---

(*) Cette liste comprend des lois dont l'application relève d'un autre Ministre, mais qui prévoient des interventions majeures du ministre des Affaires municipales.

## Mission du Ministère

Par sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre M-22.1), le ministère des Affaires municipales s'est vu confier la mission de veiller à la bonne administration du système municipal dans l'intérêt des municipalités et de leurs citoyens et citoyennes. Cette mission comporte trois facettes particulières : le Ministère est le responsable des affaires municipales, le conseiller principal du Gouvernement en ces matières et l'interlocuteur privilégié de l'État québécois dans ses relations avec les municipalités.

Le premier volet de la mission du Ministère consiste à agir comme responsable d'un secteur particulier de l'administration publique, soit celui des affaires municipales. Il est le Ministère désigné au sein du Gouvernement pour veiller au bon fonctionnement du réseau municipal. Plus spécifiquement, il se préoccupe du bon fonctionnement de l'institution municipale et de son évolution. Étant donné que les différentes administrations municipales sont des organismes décentralisés disposant de pouvoirs délégués, le Ministère voit à ce qu'elles assument avec efficacité les rôles confiés par le législateur. Cette mission s'exerce dans des champs de responsabilités définis par les lois relevant du ministre des Affaires municipales. Le Ministère se préoccupe, entre autres, de l'organisation des structures, de leurs pouvoirs, de leur fonctionnement, de leur financement et de leur gestion financière et administrative. Il est concerné aussi par les questions de démocratie municipale, de fiscalité locale, de participation des citoyens et des citoyennes, d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Pour remplir ce volet important de sa mission, le Ministère réalise un certain nombre d'activités d'élaboration de dossiers, de gestion et de contrôle. Pour répondre aux impératifs d'une société en transformation, il révise régulièrement l'encadrement législatif, réglementaire et administratif des institutions municipales. Il élabore des politiques, des orientations, des programmes, des dossiers et des projets de loi qui seront soumis, le cas échéant, pour approbation au Conseil exécutif ou à l'Assemblée nationale. Dans ces activités de gestion, il administre des programmes d'aide financière et de compensations tenant lieux de taxes dans le cadre du régime fiscal municipal. Il aide et soutient aussi les municipalités dans l'exercice de leurs fonctions. Au niveau des contrôles, il surveille l'exécution des lois municipales et il s'assure que les administrations municipales gèrent sainement les deniers publics dans les limites de leur compétence, et ce, dans l'intérêt de leur population.

Un deuxième volet de sa mission consiste à agir comme conseiller principal du Gouvernement sur toute question affectant le système municipal. Dans cette perspective, il se définit comme un ministère à vocation horizontale préoccupé par la cohérence et l'unité d'action des différents organismes gouvernementaux intervenant auprès des collectivités municipales. Pour réaliser cet aspect de sa mission, il fait des recommandations au Gouvernement, aux ministères et aux organismes publics relativement à leurs projets et à leurs activités pouvant avoir une incidence dans le domaine municipal. La présence du ministre des Affaires municipales au Comité permanent de l'aménagement, du développement régional et de l'environnement (COMPADRE) constitue une occasion additionnelle d'examiner un large éventail de questions d'intérêt pour le monde municipal.

Un troisième volet de sa mission se rapporte à son rôle dans les relations entre l'État québécois et les institutions municipales. En cette matière, il agit comme un ministère des relations avec les municipalités, jouant le rôle d'interlocuteur privilégié du Gouvernement auprès du monde municipal. Il s'efforce de développer l'esprit de partenariat entre ces deux paliers de l'administration publique. La Table Québec-Municipalités est devenue à cet égard un mécanisme privilégié qui permet aux deux parties de discuter et d'échanger des points de vue sur un éventail très large de sujets.

## Perspectives

Au cours de l'année 1990-1991, le Ministère a consacré beaucoup d'efforts à la conception du projet de révision du partage des responsabilités entre le gouvernement et les municipalités. En effet, en avril 1990, le Discours sur le budget annonçait que le gouvernement avait l'intention d'engager des discussions sur ce sujet avec le monde municipal. Une première réunion de la Table Québec-Municipalités consacrée à cette question se tenait dès le 30 juin, et d'autres rencontres avaient lieu les 14 septembre et 19 octobre. Un été et un automne de travaux et de discussions interministérielles intenses amenèrent le dépôt de la proposition gouvernementale le 14 décembre 1990.

Dans le document intitulé *Partage des responsabilités Québec-Municipalités : Vers un nouvel équilibre*, le ministre des Affaires municipales exposait, au nom du gouvernement, une démarche d'ensemble en deux volets. D'une part, il proposait une série de réaménagements touchant notamment l'aide gouvernementale au transport en commun, la participation des municipalités au coût des services policiers, les compensations tenant lieu de taxes municipales pour les immeubles de l'Éducation, de la Santé et des Services sociaux, la taxe d'affaires et d'autres sources de revenus municipales. En même temps, le gouvernement proposait que le monde municipal et le gouvernement engagent conjointement les travaux et les discussions sur des pistes de travail sur des sujets d'intérêt commun, qui regroupent la majorité des questions autour desquelles s'articulent présentement les relations fonctionnelles entre le gouvernement et les municipalités.

Les discussions avec le monde municipal se sont avérées difficiles compte tenu de l'importance des enjeux. Malgré ce climat, des rencontres multiples, tant sur le plan politique que sur le plan technique, ont permis de concevoir plusieurs ajustements. Certaines modifications ainsi apportées aux propositions initiales ont constitué pour les municipalités des allégements financiers très significatifs. Par ailleurs, plusieurs recommandations et suggestions visant à améliorer le fonctionnement du système fiscal municipal ont été retenues par le Ministère. Un projet de loi a été préparé afin de donner suite aux différentes propositions.

Le Ministère a également amorcé les préparatifs nécessaires à la poursuite des discussions avec les municipalités, à la fois sur des sujets découlant des propositions finalisées au printemps 1991 et sur des sujets mentionnés dans le document *Partage des responsabilités Québec-Municipalités : Vers un nouvel équilibre*.

## Rôle des unités administratives

Le ministère des Affaires municipales est composé du Bureau du sous-ministre et de trois directions à vocation horizontale : la Direction des communications, la Direction générale de la gestion et la Direction de la recherche et des politiques. Il comprend aussi quatre directions sectorielles : la Direction générale de l'administration financière, la Direction générale de l'évaluation foncière, la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et la Direction générale des relations avec les municipalités.

De plus, le Ministère est doté d'une Direction des affaires juridiques et d'une Direction de la comptabilité, rattachées respectivement au ministère de la Justice et au ministère des Finances.

### *Bureau du sous-ministre*

Sous l'autorité du ministre, le sous-ministre des Affaires municipales assume la direction du Ministère. Il coordonne notamment l'élaboration des objectifs et des activités du Ministère et voit à leur mise en oeuvre. Il voit aussi à la gestion des ressources humaines, budgétaires et matérielles du Ministère.

Regroupés au sein du Bureau du sous-ministre, on retrouve : la sous-ministre adjointe aux affaires législatives et juridiques, le sous-ministre adjoint à la fiscalité et aux finances municipales, le sous-ministre adjoint aux relations avec les municipalités et à l'aménagement du territoire, ainsi que le secrétaire du Ministère.

Sont également rattachés au Bureau du sous-ministre une équipe-conseil en matière de législation et une direction chargée spécifiquement de la révision des lois municipales.

Le Secrétariat du Ministère voit principalement à assister le sous-ministre dans la synthèse et le suivi des dossiers ministériels et interministériels.

Pour ce faire, il organise les réunions de direction avec le ministre ainsi que les réunions regroupant les membres du Bureau du sous-ministre. Il coordonne le cheminement des dossiers entre le Cabinet du ministre, le Bureau du sous-ministre et les unités administratives du Ministère.

Le Secrétariat du Ministère voit aussi au cheminement des documents officiels, notamment les mémoires au Conseil des ministres et les projets de décret. À cet effet, il entretient les relations nécessaires avec les ministères et les organismes gouvernementaux centraux tels que le Secrétariat général du Conseil exécutif et le Secrétariat à l'aménagement, au développement régional et à l'environnement.

De même, il assure une communication permanente avec les unions de municipalités. À cet égard, le Secrétariat du Ministère s'occupe de l'organisation des réunions de la Table Québec-Municipalités et en assure le suivi auprès des partenaires. Essentiellement, la Table Québec-Municipalités permet des échanges d'informations entre le ministre des Affaires municipales (et les autres ministres invités) et les représentants de l'Union des municipalités du Québec et de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec. Il est ainsi possible pour le Ministère et le Gouvernement de consulter les municipalités sur des projets de lois, de règlements, de politiques et de programmes.

Le Secrétariat du Ministère est aussi responsable, en collaboration avec la Direction générale de la gestion, de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements nominatifs.

Enfin, le Secrétariat du Ministère voit à la coordination d'un certain nombre de dossiers ministériels, dont le suivi des objectifs et des orientations stratégiques, ainsi qu'à l'organisation des réunions du personnel d'encadrement supérieur du Ministère.

Par ailleurs, l'équipe de la législation a la responsabilité de concevoir, d'élaborer et de coordonner la préparation des projets de lois publics dont l'application relève du Ministre ainsi que la réglementation qui en découle. De plus, elle analyse et commente les projets de lois et règlements d'autres ministères qui ont des conséquences sur le droit municipal.

Quant à l'équipe chargée de la révision des lois municipales, elle doit revoir toute la législation qui s'applique en matière municipale, et ce, afin d'unifier les lois dans un seul code applicable à l'ensemble des municipalités du Québec.

### *Direction générale de la gestion*

La Direction générale de la gestion offre aux gestionnaires et aux autorités du Ministère conseils et assistance en vue d'une gestion optimale des ressources

humaines, financières et matérielles. Elle fournit aussi les services professionnels, techniques et matériels nécessaires à la bonne marche du Ministère.

La Direction générale de la gestion regroupe les services suivants :

— le Service des ressources humaines conseille et soutient les gestionnaires et le personnel du Ministère, de la Commission municipale du Québec ainsi que du Bureau de révision de l'évaluation foncière en matière de dotation, d'administration des salaires et des avantages sociaux, de relations de travail et de perfectionnement des ressources humaines;

— le Service du budget prépare les prévisions budgétaires, de concert avec les unités administratives, et contrôle les dépenses engagées au cours de l'exercice financier;

— le Service des ressources matérielles fournit aux unités administratives le soutien matériel requis et assure la gestion centralisée des documents administratifs ainsi que la conservation des archives du Ministère;

— le Service des systèmes a comme mission d'offrir aux directions générales et directions le soutien informatique, bureautique et administratif requis pour la réalisation de leur propre mandat au sein du Ministère.

### *Direction de la recherche et des politiques*

La Direction de la recherche et des politiques a un mandat multisectoriel de conseil et de soutien aux autorités du Ministère. Elle élabore des politiques ministérielles et évalue les propositions législatives et réglementaires d'autres ministères ayant des incidences sur le système municipal. Elle effectue aussi des études et des collectes de données concernant le milieu municipal. Cette année a, de plus, été marquée par la mise sur pied du Service des études fiscales qui a été mandaté pour l'examen continu des pouvoirs et des pratiques des municipalités en matière de fiscalité et de financement.

La Direction de la recherche et des politiques représente le Ministère auprès de divers comités interministériels. Elle assure la préparation et le soutien des participations du Ministère aux conférences ministérielles interprovinciales et à d'autres échanges de caractère intergouvernemental. Elle est également chargée de l'organisation d'activités de coopération internationale dans le domaine municipal.

En outre, la Direction assiste les municipalités dans le développement et l'implantation de systèmes informatisés de gestion de l'information sur le territoire. Enfin, elle gère le Centre de documentation du Ministère.

### *Direction des communications*

La Direction des communications est responsable des activités d'information, d'édition, de représentation, de production audiovisuelle, de promotion et de rétro-information du Ministère. À ce titre, elle planifie et programme l'ensemble des activités de communication du Ministère, voit à leur réalisation en assurant la production de différents moyens de communication et, enfin, supervise les ressources tant humaines que budgétaires qui y sont affectées.

### *Direction générale de l'administration financière*

La Direction générale de l'administration financière fournit aux municipalités une aide en matière de gestion financière et administrative, et plus particulièrement quant à leurs opérations de financement. Elle doit également surveiller les opérations financières des municipalités et exercer les contrôles financiers requis par les lois. Par ailleurs, la Direction générale agit comme conseillère en matière de financement municipal auprès de la direction du Ministère.

La Direction générale comprend cinq services :

— le Service des études et programmes d'administration financière, formé de spécialistes des différentes branches d'activités propres à la Direction générale, élabore les différents instruments de gestion requis;

— le Service de la gestion financière et administrative fournit aux municipalités, et plus particulièrement aux municipalités en difficulté, l'assistance technique dont elles ont besoin en matière de gestion financière et administrative;

— deux services de la Direction générale se partagent la responsabilité principale d'apporter une aide et d'exercer les contrôles requis par les lois relativement aux dépenses en immobilisations des municipalités et à leurs sources de financement, assurant ainsi la meilleure utilisation possible des sources de financement municipal à moyen et à long terme; il s'agit du Service du financement municipal et du Service des subventions.

Le Service du financement municipal fournit aide et assistance technique aux organismes municipaux relativement à l'émission des obligations et aux emprunts par billets; depuis l'intégration du Service des emprunts, au cours de l'exercice 1990-1991, il veille également à la coordination et au contrôle des travaux relatifs à l'approbation des règlements d'emprunt. Le Service des subventions gère principalement les programmes d'aide financière aux municipalités pour l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égouts;

— le Service de la vérification suit l'évolution de la situation financière des municipalités par la vérification et l'analyse des budgets, des états financiers et de divers rapports; il étudie également, en fonction des besoins particuliers, l'état des finances de certaines municipalités.

### *Direction générale de l'évaluation foncière*

Dans le cadre de la Loi sur la fiscalité municipale, la mission de la Direction générale de l'évaluation foncière consiste, d'une part, à fournir l'aide et le soutien nécessaires aux municipalités pour leur permettre d'exercer leur autonomie en matière de gestion foncière et de financement basé sur la richesse foncière et, d'autre part, à agir comme fiduciaire du gouvernement dans l'exercice de ses droits et obligations de propriétaire foncier.

Cette direction a également pour mission de conseiller les autorités du Ministère sur les modifications qui pourraient être apportées aux lois et règlements touchant l'évaluation foncière.

La Direction générale de l'évaluation foncière est aussi directement impliquée dans le milieu municipal par sa participation constante aux travaux de divers comités techniques ou consultatifs qui mettent en présence les personnes ou organismes intéressés à la fiscalité municipale.

La Direction générale comprend deux services :

— le Service de l'animation a comme vocation principale de conseiller et orienter les municipalités en ce qui concerne la confection et l'utilisation des rôles d'évaluation foncière et de valeur locative. À cet effet, il est chargé d'élaborer, de réviser et de promouvoir les normes et méthodes prescrites ainsi que les guides administratifs les supportant. Ce service a également pour mandat d'approvisionner le Ministère en données issues des rôles d'évaluation foncière et d'apporter le soutien nécessaire en matière de recherche et de développement;

— le Service des programmes de compensation s'occupe de toutes les questions relatives aux programmes de compensation tenant lieu de taxes foncières. Il verse aux municipalités le manque à gagner, dû aux privilèges fiscaux consentis aux secteurs des fermes. Ce service voit aussi à déposer les plaintes nécessaires devant les tribunaux concernés lorsque l'évaluation est considérée inéquitable ou l'admissibilité aux programmes est jugée non conforme aux lois et règlements.

### *Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire*

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire veille à la mise en application de différentes lois relatives à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme. Elle conseille la Direction du Ministère quant aux impacts et aux modalités de mise en application des lois, programmes et projets gouvernementaux qui ont des incidences sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme. La Direction assume de plus la gestion de programmes d'aide, de nature financière ou autre, destinés aux municipalités régionales de comté, aux communautés urbaines et aux municipalités locales.

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire comprend cinq services :

— le Service de l'aide à la planification — Rive-Nord et le Service de l'aide à la planification — Rive-Sud fournissent aux collectivités locales, aux municipalités régionales de comté et aux communautés urbaines une assistance administrative et technique. L'assistance fournie par les services de l'aide à la planification est axée sur l'élaboration et l'utilisation des instruments d'aménagement et d'urbanisme, sur la formation des élus et des intervenants impliqués dans la gestion du territoire municipal, sur le développement des compétences municipales en matière de planification et de gestion de leur territoire, de même que sur la concertation de la politique et des interventions des ministères et organismes du gouvernement en ce qui concerne l'aménagement du territoire;

— le Service de l'administration des programmes d'urbanisme et d'aménagement assure la mise en oeuvre des programmes d'aide financière concernant notamment la réalisation de travaux municipaux pour la région de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine (PARTM), ainsi que l'assistance financière aux municipalités régionales de comté. Le Service participe à la gestion de programmes relatifs à la mise en place et à l'amélioration d'équipements et d'infrastructures relatifs à l'alimentation en eau potable et à l'évacuation des eaux usées domestiques (PAIRA et AIDA). De plus, il assure la mise en oeuvre de l'opération de réorganisation du territoire du secteur de Schefferville, produit des avis concernant des dossiers ministériels, assiste les municipalités dans la réalisation de certains projets concrets et participe à l'élaboration de fiches techniques dans le cadre de la collection *Aménagement et Urbanisme*. Enfin, il administre le versement de certaines aides financières spéciales pour les régions de Laprade et Thetford-Mines, aides relatives à l'amélioration de la qualité du milieu, tout en dispensant aux municipalités l'assistance technique et administrative requise par ces programmes;

— le Service des études et projets poursuit des recherches et des études portant sur des problèmes reliés à certains milieux, dont les modalités d'intervention qui s'y appliquent ainsi que le contrôle sur leurs ressources. Il contribue à l'évolution de l'instrumentation technique. Le Service est en outre appelé à

collaborer avec divers ministères à l'analyse de problématiques reliées à l'aménagement et à l'urbanisme, au suivi et à l'application de la politique et des lois diverses ainsi qu'à la mise en oeuvre de certains projets. Il conseille la Direction du Ministère sur la politique, les projets de loi, interventions et programmes issus de ministères, organismes et autres intervenants. Sa participation à l'aide technique de la Direction auprès des municipalités se traduit par l'élaboration d'instruments et de techniques d'urbanisme, par des projets d'ajustements législatifs et par des échanges avec des intervenants des milieux municipaux et d'associations diverses;

— le Service des orientations gouvernementales en aménagement a pour mandat de coordonner l'exercice des responsabilités imparties aux ministères et organismes du gouvernement par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Plus spécifiquement, il est chargé d'assurer la préparation, à l'intention des municipalités régionales de comté et des communautés qui élaborent, modifient ou révisent leur schéma d'aménagement, des avis, documents ou décrets visés aux articles 11, 16, 27, 29, 47 à 60 et 149 à 165 de cette loi. Pour exercer ses fonctions, le Service est en relation avec une vingtaine de ministères et organismes gouvernementaux dont les orientations ou les activités sont susceptibles d'avoir un impact sur l'aménagement du territoire des municipalités régionales de comté.

### *La Direction générale des relations avec les municipalités*

Dans le cadre de sa mission d'aide et de soutien aux municipalités, la Direction générale des relations avec les municipalités exerce des activités d'assistance technique, de formation, d'information et de représentation auprès des municipalités.

Plus précisément, elle assure la présence du Ministère en région et favorise la concertation et la cohérence des activités ministérielles auprès des municipalités et des organismes du milieu municipal. Elle assure une rétro-information provenant des municipalités et, à cet égard, conseille le Ministère relativement aux besoins des municipalités et aux impacts des programmes et activités du Ministère.

De même, la Direction générale assiste les municipalités et conseille le Ministère en matière de structures et d'organisation municipale. Elle conçoit et organise des activités de formation à l'intention des élus et des fonctionnaires municipaux, dans le but de favoriser l'autonomie et la bonne gestion municipale. Enfin, elle assure l'assistance technique aux municipalités nordiques et conseille le Ministère en ce qui concerne les affaires municipales en milieux nordique et amérindien.

Pour exécuter ces mandats, la Direction générale des relations avec les municipalités comprend quatre services :

— le Service de l'organisation municipale fournit aux municipalités une aide technique leur permettant de résoudre leurs problèmes d'organisation territoriale (regroupement, annexion, création et démembrement) et d'ententes intermunicipales de services. Il met à la disposition des municipalités son expertise en matière de division en districts électoraux municipaux, de changement de dénomination ou de statut et de recherche historique. Il conseille les autorités du Ministère sur toute action relative à la restructuration des municipalités locales et régionales de comté;

— le Service des affaires nordiques et amérindiennes conseille les autorités du Ministère sur toute question relative aux municipalités nordiques et aux affaires amérindiennes et assure la coordination des activités du Ministère à cet égard. Il participe à l'élaboration et à l'évaluation de programmes ministériels et gouvernementaux concernant le milieu nordique et les autochtones et il administre les programmes d'assistance technique et financière s'adressant aux municipalités nordiques. Il entretient des relations avec tout organisme représentatif des milieux nordique et autochtone. Enfin, il représente le Ministère auprès du Secrétariat aux Affaires autochtones;

— le Service des bureaux régionaux est constitué du Bureau du directeur à Québec et d'un bureau régional dans les villes de Rimouski, Chicoutimi, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Montréal, Hull, Rouyn-Noranda et Baie-Comeau. Les mandats du Service sont d'assurer l'aide et le soutien aux municipalités et la représentation du Ministère en région; il réalise ces mandats en exerçant diverses activités d'assistance de premier niveau, d'information, de formation, de représentation et de concertation auprès de la clientèle du monde municipal et de rétro-information auprès des autorités du Ministère;

— le Service de la formation municipale a pour mandat la conception et l'organisation d'activités de formation et de perfectionnement à l'intention de la clientèle municipale, tout particulièrement les élus et les fonctionnaires municipaux. En relation avec les partenaires concernés, notamment les unions municipales, les associations de fonctionnaires municipaux et les autres directions du Ministère, le Service identifie les besoins et les priorités en formation municipale, élabore les documents et autres outils pertinents, planifie les activités à réaliser, détermine leurs modalités de réalisation et procède à leur évaluation.

En plus de ces quatre services, la Direction générale comprend une équipe responsable de la gestion et de la mise à jour des données informatisées portant sur l'organisation politico-administrative des municipalités.

**Personnel de direction au 31 mars 1991**

| | |
|---|---|
| Ministre | Claude Ryan |
| Directeur du cabinet | Martial Fillion |
| Bureau du sous-ministre : | |
| Sous-ministre | Florent Gagné |
| Sous-ministre adjointe aux affaires législatives et juridiques | Rita Bédard |
| Sous-ministre adjoint aux relations avec les municipalités et à à l'aménagement du territoire | Normand Bolduc |
| Sous-ministre adjoint à la fiscalité et aux finances municipales | Jacques Fournier |
| Secrétaire du Ministère | Mario St-Germain |
| Conseiller en législation | André Carrier |
| Directeur de la révision des lois municipales | Dennis Pakenham |
| **Direction de la recherche et des politiques** | Robert Cournoyer |
| Service des études fiscales | Christian Laverdière |
| **Direction des affaires juridiques** | François Gagnon |
| **Direction de la comptabilité** | Denis Pelletier |
| **Direction générale de la gestion** | Yvon Verrette |
| Service des ressources humaines | Marcel Perreault |
| Service du budget | Raymonde Fiset |
| Service des systèmes | Jacques Leguay |
| Service des ressources matérielles | Pierre Chabot |
| **Direction des communications** | Richard Thériault |
| **Direction générale de l'administration financière** | Alphé Poiré |
| Service des études et programmes | Antoine Sylvain |
| Service de la gestion financière et administrative | Jacques Asselin |
| Service du financement municipal | Jean-Pierre Michel |
| Service des subventions | Marc-André Laforest |
| Service de la vérification | Benoît Arial |
| **Direction générale de l'évaluation foncière** | Réjean Carrier |
| Service des programmes de compensation | Gaston Vachon |
| Service de l'animation | Roger Mayrand |
| **Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire** | Georges Felli |
| Service de l'aide à la planification/ Rive-Nord | Fernand Martin |
| Service de l'aide à la planification/ Rive-Sud | Marcel Meunier |
| Service de l'administration des programmes | Robert Aubé |
| Service des études et projets | Jean Rousseau |
| Service des orientations gouvernementales en aménagement | Pierre Lavergne |
| **Direction générale des relations avec les municipalités** | Louis Dussault |
| Service de l'organisation municipale | François Gélinas |
| Service des affaires nordiques et amérindiennes | Jean-Guy Blouin |
| Service de la formation municipale | Lise Monette |
| Service des bureaux régionaux | André Demers |
| **Délégués régionaux du Ministère :** | |
| 1. Rimouski | Jules Coulombe |
| 2. Chicoutimi | André Rochefort |
| 3. Québec | Claude Laliberté |
| 4. Trois-Rivières | Normand Papineau |
| 5. Sherbrooke | Bernadette Doyon |
| 6. Montréal | Raymond Lynch |
| 7. Hull | Pierre Ricard |
| 8. Rouyn-Noranda | Denis Bureau |
| 9. Baie-Comeau | Louis Bélanger |

## États financiers

### Répartition du budget selon les programmes et éléments de programme[1] 1990-1991 (en milliers de dollars)

| | Effectifs permanents | Budget | Budget révisé | Dépenses |
|---|---|---|---|---|
| **Programme 01** | | | | |
| **Aménagement du territoire municipal** | | | | |
| Élément de programme | | | | |
| 1 Urbanisme et aménagement du territoire | 58 | 11 476,6 $ | 16 195,6 $ | 15 526,7 $ |
| **Programme 02** | | | | |
| **Aide et surveillance administratives et financières** | | | | |
| Éléments de programme | | | | |
| 1 Surveillance de la gestion municipale | 86 | 3 997,6 $ | 3 980,4 $ | 3 637,5 $ |
| 2 Aide financière aux municipalités | — | 5 483,0 $ | 5 915,0 $ | 5 830,7 $ |
| 3 Fonds de péréquation | — | 29 140,0 $ | 29 140,0 $ | 29 087,7 $ |
| **Programme 03** | | | | |
| **Évaluation foncière** | | | | |
| **Éléments de programme** | | | | |
| 1 Normalisation et aide technique | 49 | 2 877,9 $ | 2 887,3 $ | 2 531,4 $ |
| 2 Compensation tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du Gouvernement | — | 27 802,1 $ | 27 202,1 $ | 20 939,0 $ |
| 3 Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles des réseaux de la Santé et Services sociaux et de l'Éducation | — | 243 858,9 $ | 243 858,9 $ | 243 629,2 $ |
| 4 Compensation de l'effet de plafonnement des taxes foncières sur les fermes | — | 14 853,2 $ | 15 953,2 $ | 15 934,7 $ |
| 6 Compensations tenant lieu de taxes à l'égard des gouvernements des autres provinces, des gouvernements étrangers et des organisations internationales | — | 7 355,6 $ | 6 855,6 $ | 1 700,0 $ |
| **Programme 04** | | | | |
| **Administration générale** | | | | |
| Éléments de programme | | | | |
| 1 Direction | 57 | 5 786,0 $ | 5 939,4 $ | 5 449,5 $ |
| 2 Gestion | 67 | 10 063,6 $ | 10 157,2 $ | 9 287,4 $ |
| **Programme 05** | | | | |
| **Relations avec les municipalités** | | | | |
| Éléments de programme | | | | |
| 1 Aide institutionnelle et assistance technique | 58 | 3 282,7 $ | 3 350,7 $ | 3 127,2 $ |
| 2 Soutien financier à la restructuration du territoire, aux villages nordiques et à l'administration régionale Kativik | — | 16 128,2 $ | 16 077,2 $ | 14 476,6 $ |

**Répartition du budget selon les programmes et éléments de programme[1] 1990-1991 (en milliers de dollars)** *(suite)*

| | Effectifs permanents | Budget | Budget révisé | Dépenses |
|---|---|---|---|---|
| **Programme 06** | | | | |
| **Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts** | — | 59 494,5 $ | 59 494,5 $ | 35 774,6 $ |
| **Programme 07** | | | | |
| **Aide financière aux Sociétés d'État** | | | | |
| Élément de programme | | | | |
| 1 Aide financière à la Société d'aménagement de l'Outaouais et à la Société des établissements de plein-air du Québec | — | 3 279,3 $ | 3 279,3 $ | 3 279,3 $ |
| **Total** | **375** | **444 879,2 $** | **450 286,4 $** | **410 211,5 $** |

**Répartition du budget et des dépenses par catégorie[1] 1990-1991**
(en milliers de dollars)

| Catégories | Budget initial | Budget révisé | Dépenses |
|---|---|---|---|
| 01 Traitements | 16 925,8 $ | 171 85,3 $ | 15 838,2 $ |
| 02 Autres rémunérations | 1 855,0 $ | 1 895,4 $ | 1 697,2 $ |
| 03 Communications | 1 935,3 $ | 1 971,8 $ | 1 760,5 $ |
| 04 Services | 7 358,5 $ | 7 262,3 $ | 6 955,6 $ |
| 05 Entretien | 135,8 $ | 160,4 $ | 139,3 $ |
| 06 Loyers | 3 459,5 $ | 3 506,9 $ | 3 180,8 $ |
| 07 Fournitures | 444,5 $ | 458,3 $ | 407,9 $ |
| 08 Équipements | 473,6 $ | 808,3 $ | 768,3 $ |
| 10 Transfert | 412 274,1 $ | 417 019,4 $ | 379 457,8 $ |
| 11 Autres dépenses | 13,6 $ | 13,8 $ | 5,9 $ |
| 13 Prêts, placements et avances | 3,5 $ | 4,5 $ | — |
| **Total** | **444 879,2 $** | **450 286,4 $** | **410 211,5 $** |

## Dépenses par programme[1]

| Titre du programme | Exercice 1990-1991 (en milliers de dollars) |
|---|---|
| Aménagement du territoire municipal | 15 526,7 $ |
| Aide et surveillance administratives et financières | 38 555,9 $ |
| Évaluation foncière | 284 734,3 $ |
| Administration générale | 14 736,9 $ |
| Relations avec les municipalités | 17 603,8 $ |
| Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts | 35 774,6 $ |
| Aide financière aux Sociétés d'État | 3 279,3 $ |
| **Total** | **410 211,5 $** |

## Dépenses de transfert par programme[1]

| Titre du programme | Exercice 1990-1991 (en milliers de dollars) |
|---|---|
| Aménagement du territoire municipal | 12 418,8 $ |
| Aide et surveillance administratives et financières | 34 918,4 $ |
| Évaluation foncière | 277 907,0 $ |
| Administration générale | 683,1 $ |
| Aide institutionnelle et restructuration du territoire | 14 476,6 $ |
| Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts | 35 774,6 $ |
| Aide financière aux Sociétés d'État | 3 279,3 $ |
| **Total** | **379 457,8 $** |
| Moins : | |
| Dépenses de transfert non considérées comme subvention selon le *Manuel de normalisation de la comptabilité municipale au Québec*[2] | 277 907,0 $ |
| **Subventions** | 101 550,8 $ |
| **Pourcentage des subventions par rapport au total** | 26,8 % |

(1) À l'exclusion des organismes suivants (CMQ, BREF, SHQ et Régie du logement)

(2) Ce type de dépenses de transfert (non considérées comme subvention) comprend celles des programmes de compensations tenant lieu de taxes foncières des immeubles du gouvernement, des gouvernements étrangers, des réseaux de la Santé et Services sociaux et de l'Éducation et de compensations de l'effet de plafonnement des taxes foncières sur les fermes.

# Deuxième partie
# Les principales réalisations en 1990-1991

## Chapitre 1
## Aménagement du territoire municipal

La responsabilité de la mise en oeuvre du programme *Aménagement du territoire municipal* relève de la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et des cinq services qui la composent.

Dans le cadre de l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Direction a poursuivi en 1990-1991 ses réalisations en fournissant une assistance administrative et technique aux municipalités régionales de comté, aux municipalités locales et aux communautés urbaines pour la mise en oeuvre de leur schéma d'aménagement et pour l'élaboration de leurs plans et règlements d'urbanisme. De plus, la Direction participe activement aux divers groupes de travail formés des ministères concernés par l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

Ces réalisations sont regroupées sous sept thèmes principaux :

- administration et gestion découlant de l'application de la loi;
- coordination interministérielle;
- relations intergouvernementales;
- recherche et conception;
- assistance technique;
- diffusion d'information;
- assistance financière;
- études et avis divers.

### Administration et gestion découlant de l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Le processus de planification enclenché par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a nécessité de nouveau cette année un suivi de la part du Ministère.

Dans le cadre de l'opération schéma d'aménagement, deux schémas sont entrés en vigueur alors que les discussions se poursuivent pour l'entrée en vigueur de trois autres. En incluant les communautés urbaines, 96 organismes régionaux sont maintenant dotés d'un schéma d'aménagement.

Les municipalités régionales de comté ont aussi modifié leur schéma suivant les procédures prévues par la loi. Cette procédure a d'ailleurs été simplifiée par le projet de loi 139, sanctionné le 21 novembre 1990. Les projets de règlements puis les règlements de modification sont dorénavant transmis au ministre. Il y a eu neuf règlements de modification en 1987-1988, 45 en 1988-1989, 95 en 1989-1990 et, en 1990-1991, 88 règlements adoptés par 40 municipalités régionales de comté. Après consultation des ministères impliqués, plus de la moitié de ces règlements ont donné lieu à la transmission à la municipalité régionale de comté d'un avis gouvernemental.

Les municipalités régionales de comté et les communautés urbaines ont par ailleurs modifié à 67 reprises leur règlement de contrôle intérimaire. Selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ces règlements demeurent en vigueur dans une municipalité régionale de comté jusqu'à l'entrée en vigueur de tous les règlements d'urbanisme municipaux.

La loi prévoit que les municipalités locales ont 24 mois, après l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté, pour adopter un plan d'urbanisme conforme au schéma d'aménagement. Elles doivent par la suite, dans les 90 jours suivant l'entrée en vigueur du plan d'urbanisme, adopter des règlements d'urbanisme pour mettre en oeuvre les orientations prévues au plan. Ainsi, en mars 1991, 866 municipalités locales avaient adopté leur plan d'urbanisme et 244 avaient adopté leur réglementation d'urbanisme.

Afin de tenir compte de circonstances imprévues ou particulières, la loi prévoit que le ministre peut prolonger un délai qu'elle impartit aux municipalités locales et régionales ou leur accorder un nouveau délai. Ainsi, la Direction a examiné les demandes de prolongation et de nouveaux délais à des fins de recommandation au ministre. Un nombre total de 336 prolongations ont été accordées pour l'adoption de plans d'urbanisme et de 59 prolongations pour l'adoption de règlements d'urbanisme.

De plus, afin de bonifier les schémas d'aménagement de première génération, la Direction a réalisé une évaluation de leur contenu, du processus d'élaboration et d'entrée en vigueur et de la transmission des orientations gouvernementales.

### Coordination interministérielle

Puisqu'elle veille à l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Direction doit :

- maintenir des relations sur une base constante avec les ministères et organismes gouvernementaux concernés par l'aménagement du territoire et coordonner leurs actions dans le cadre de l'application de cette loi;
- préparer les avis du gouvernement et favoriser la conciliation entre les orientations du gouvernement et celles des municipalités locales et régionales de comté en matière d'aménagement;
- coordonner l'élaboration ou la mise à jour d'orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire et pour certains territoires particuliers;
- préparer les avis fournis par le Ministère au Comité ministériel permanent de l'aménagement, du développement régional et de l'environnement sur différents dossiers d'aménagement.

C'est ainsi que la Direction a été amenée à participer, entre autres, aux activités suivantes :

- au comité interministériel pour l'étude des projets d'équipements et de couloirs énergétiques;
- au comité permanent de liaison U.M.R.C.Q — U.M.Q. — MENVIQ — MAM (COPLEM) en matière d'environnement;
- à la publication de matériel didactique d'information et de sensibilisation à l'aménagement du territoire destiné aux élèves du primaire, avec le ministère des Affaires culturelles et le Musée de la civilisation.

D'autres dossiers ont également nécessité l'intervention de la Direction, notamment, la politique du tourisme, la réforme cadastrale, le suivi de l'étude d'impact sur l'autoroute 25, l'étude de l'incidence des hauts niveaux des Grands Lacs et les conséquences sur le fleuve Saint-Laurent, la politique d'habitation municipale, le logement supplémentaire, le plan d'action en matière de politique familiale et le contrôle de l'utilisation du sol en périphérie des aéroports. La Direction est également intervenue dans d'autres dossiers, soit : l'éventuelle cession aux municipalités par le gouvernement fédéral des aéroports (excluant Dorval et Mirabel), le transfert au gouvernement fédéral d'une partie du territoire de la municipalité de Schefferville pour l'agrandissement de la réserve montagnaise de Matimekosh, la planification et la réalisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées dans le secteur de Schefferville et la planification et la réalisation d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts, d'assainissement des eaux usées et de voirie dans la ville de Témiscaming, suite aux investissements majeurs de la compagnie Tembec. La Direction a aussi participé aux travaux de plusieurs comités dont le Comité sur le zonage aéroportuaire, le Comité sur la problématique de la démolition des structures ferroviaires abandonnées et les impacts sur les municipalités, le Comité sur le contrôle des accès routiers et le Comité sur la coordination des actions du Ministère dans le cadre du programme AIDA avec celles du ministère des Transports du Québec à l'égard de la programmation relative au réseau routier du Québec.

La Direction participe au comité Prototype formé dans le cadre du plan de géomatique gouvernementale et composé de représentants des ministères de l'Énergie et des Ressources, de l'Environnement, de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, et du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Au printemps de 1989, la Direction a été invitée à participer, sous la responsabilité de l'Office de planification et de développement du Québec, à un comité interministériel concernant les répercussions qu'auront sur la ville de Témiscaming les investissements majeurs de la compagnie Tembec. Au cours du dernier exercice financier, la Direction a donc procédé, au sein de ce comité, à des études concernant le financement des infrastructures dont Témiscaming devra se doter pour faire face au développement anticipé. C'est ainsi que le Ministère a pu, d'une part, octroyer une aide financière de l'ordre de 750 000 $ à la ville de Témiscaming dans le cadre du programme AIDA et, d'autre part, fournir une assistance technique et administrative à la municipalité, de façon à lui permettre de mener à terme cet important projet.

La Direction a préparé les avis devant être soumis au Comité ministériel permanent de l'aménagement, du développement régional et de l'environnement. Relativement à ces avis, l'objectif du Ministère a été de concilier l'action des intervenants sur le territoire et ce, dans l'esprit des réformes en matière d'aménagement du territoire.

Finalement, la Direction a participé à plusieurs réunions du Comité administratif conjoint de la planification et des transports (C.A.C.P.E.T.). Ce comité, formé de représentants de ministères provinciaux québécois et ontariens et de représentants d'organismes fédéraux, s'intéresse à des questions d'aménagement, d'environnement et de transport aérien, maritime et terrestre de la région de l'Outaouais.

## Recherche et conception

La Direction générale a poursuivi son travail en vue d'élaborer des outils de planification et de contrôle permettant aux municipalités de faire face adéquatement à la planification de leur territoire. Ainsi, elle a élaboré cinq documents se rapportant à divers aspects de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Parmi ces sujets, certains s'adressent particulièrement aux élus, d'autres aux personnes oeuvrant dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme et d'autres aux citoyens et citoyennes.

En 1989-1990, la Direction et le Centre québécois de coordination de la Télédétection (C.Q.C.T.), en collaboration avec la ville de Laval, concluaient une entente sur l'évaluation de certains potentiels offerts par le traitement d'images satellites à des fins de repérage et d'évaluation des modifications de l'occupation du sol urbain. La production d'une image des zones de changements sur trois secteurs urbains de la ville de Laval a été complétée et la seconde phase du travail a été amorcée. Cette étape permettra la superposition de données graphiques et alphanumériques à l'image satellite et d'en extraire des informations utiles à des fins d'analyse spatiales plus poussées.

Au cours de l'année 1990-1991, la Direction a sensiblement accru son parc d'équipement informatique, a élargi sa base de compétences et a entrepris l'élaboration d'un plan directeur de sa bureautique. L'équipement acquis traduit la volonté de la Direction de s'ouvrir aux domaines de l'application de l'informatique à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire, notamment en dessin, en graphisme, en traitement d'image, en conception, en cartographie et en analyse à référence spatiale assistés par ordinateur. De plus, les travaux de traitement de texte, de gestion de données et de programmes et d'intégration de documents de tous types par l'éditique se sont poursuivis cette année, nécessitant des efforts accrus au niveau de la formation.

Un projet utilisant l'approche géomatique à des fins d'aménagement du territoire a été initié en 1990-1991. Ce projet, qui s'adresse prioritairement aux petites municipalités locales et aux municipalités régionales de comté, vise à développer un système d'information géographique en utilisant des bases de données graphiques et alphanumériques facilement accessibles et peu coûteuses, à mettre en place une infrastructure technique et à développer au sein de la Direction une expertise pertinente dans le domaine.

Utilisant de plus en plus l'informatique comme outil d'aménagement, la Direction continue également sa recherche visant à mettre sur pied un système d'information municipal en aménagement et en urbanisme. Les objectifs d'un tel système consistent à colliger certaines données propres à soutenir nos recherches sur l'évolution socio-économique du monde municipal, à se doter d'outils de référence, à créer des indicateurs et à identifier les phénomènes les plus significatifs.

La Direction a exploré les possibilités de diffusion d'un logiciel d'assistance à l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à la gestion des échéances qu'elle prescrit. Une hypothèse de diffusion de cet outil informatique connu sous le nom de LAUgiciel est présentement à l'étude afin d'en assurer le développement et la distribution.

De plus, la Direction coordonne l'ensemble des opérations nécessaires au resserrement du tissu urbain de la ville de Schefferville. Des démarches se poursuivent pour conclure une entente globale avec le gouvernement fédéral sur le transfert de territoire pour l'agrandissement de la réserve des Montagnais ainsi que sur la restauration des infrastructures d'aqueduc et d'égouts devant desservir les communautés blanche et montagnaise. Ces actions sont entreprises dans le cadre d'un projet de loi qui a été adopté à l'automne de 1990 et qui permet de mettre sur pied une organisation municipale viable.

Enfin, dans le but de répondre aux attentes de l'Administration régionale Kativik concernant la planification du territoire au nord du 55e parallèle, la Direction a contribué, avec le Service des affaires nordiques et autochtones, à la préparation d'un protocole d'entente en vue de l'octroi par le Ministère d'une subvention pour l'élaboration d'un plan directeur. Elle a aussi assuré, dans le cadre de cette collaboration, la consultation des intervenants concernés par la proposition de plans d'affectation des terres publiques situées entre les 49e et 52e parallèles entrepris par le ministère de l'Énergie et des Ressources.

## Assistance technique

À ce chapitre, mentionnons le support soutenu de la Direction auprès des municipalités locales et régionales de comté et aux communautés urbaines dans l'élaboration, la mise en oeuvre et la modification des schémas d'aménagement, des règlements de contrôle intérimaire, des plans et règlements d'urbanisme, et des ententes entre les municipalités régionales de comté et leurs municipalités locales pour l'élaboration et l'application des documents d'urbanisme.

En 1990, la Direction a poursuivi ses efforts pour rejoindre ses diverses clientèles. D'une part, elle s'est associée à l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec et au Service de la formation municipale pour tenir une

quarantaine de sessions de formation sur la prise de décision en urbanisme. Près de 500 élus municipaux ont été rejoints par cette activité.

Par ailleurs, pour une deuxième année consécutive, la Direction a conclu un contrat de services avec l'Association québécoise d'urbanisme pour la tenue, à Matane et à Saint-Jean-sur-Richelieu, de deux colloques régionaux destinés aux comités consultatifs d'urbanisme. Quelque 250 membres de ces comités et élus municipaux y ont participé.

Afin de rejoindre davantage les membres des comités consultatifs d'urbanisme, la Direction a également amorcé, en collaboration avec les municipalités régionales de comté, la réalisation de journées d'information portant sur le rôle, les tâches et le fonctionnement de ces comités. Trois sessions ont déjà été tenues et d'autres sont prévues durant la prochaine année.

Les activités à l'intention des inspecteurs municipaux ont également nécessité une participation importante de la Direction. En matière de formation, quatre activités ont été amorcées conjointement avec le Service de la formation municipale. Il s'agit de la révision de la session de formation intitulée *L'inspection municipale sous tous ses aspects*, de l'élaboration d'une attestation d'études collégiales en inspection municipale et de la préparation de deux sessions de perfectionnement de courte durée portant sur le règlement de zonage et le règlement de construction.

Pour mieux connaître les besoins de ses diverses clientèles et pour améliorer les services qui leur sont offerts, la Direction a réalisé cette année plusieurs inventaires dont les résultats seront compilés durant l'année 1991-1992 : sondage auprès des comités consultatifs d'urbanisme, inventaire sur les services offerts par les municipalités régionales de comté en matière d'urbanisme et inventaire des formules administratives utilisées par les municipalités en matière d'inspection.

Cette année, la Direction s'est associée au Service des bureaux régionaux afin d'élaborer un programme d'activités conjointes à l'intention des municipalités locales et régionales de comté. Plusieurs de ces activités ont eu lieu et d'autres sont prévues dans les prochains mois : inventaire des besoins de secrétaires-trésoriers en matière d'urbanisme et tenue de sessions d'information pour y répondre, relevés et publication d'interventions municipales exemplaires en matière d'urbanisme, promotion des sessions d'information et de formation offertes par le Ministère, etc.

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement, les municipalités régionales de comté doivent adopter des règlements d'urbanisme pour leur territoire non organisé (T.N.O.). Cette approche réglementaire dans les T.N.O. est encore peu familière au monde municipal ce qui implique que la Direction devra apporter une aide toute particulière aux municipalités régionales de comté impliquées dans cette opération. À la suite de la publication d'une fiche technique à ce sujet, la Direction a organisé une tournée d'information à l'intention des municipalités régionales de comté et d'un certain nombre de ministères concernés. Cette tournée a permis un échange d'information fructueux entre les municipalités régionales de comté et les ministères sur leurs préoccupations respectives. Elle a entraîné une implication plus étroite des représentants régionaux des ministères auprès des municipalités régionales de comté et a permis la manifestation d'une volonté de renforcer les liens et les échanges entre les administrations municipales et gouvernementales. Ces rencontres, effectuées sur une base régionale, traitaient seulement des T.N.O. Elles ont permis toutefois d'élargir les perspectives sur d'autres centres d'intérêt communs aux participants. C'est un acquis important dans la perspective de la révision prochaine des schémas d'aménagement.

La Direction assure par ailleurs un suivi particulier à certains dossiers ; c'est le cas notamment de la confection du plan d'urbanisme intermunicipal pour la station touristique Magog-Orford. Membre du Comité technique pour la confection de ce plan d'urbanisme intermunicipal, la Direction, conjointement avec le ministère du Tourisme du Québec, assiste les trois municipalités locales ainsi que la municipalité régionale de comté concernées par le dossier. C'est en 1989 qu'a été adopté cet outil de planification intermunicipale alors que l'année 1990 a été marquée par sa mise en oeuvre.

En outre, la Direction a prêté son assistance pour l'application des dispositions concernant les dérogations mineures, les plans d'aménagement d'ensemble, les plans d'intégration architecturale, la formation des comités consultatifs d'urbanisme de même que l'étude de problèmes particuliers d'urbanisme et d'application des règlements. Plus concrètement, l'expertise-conseil de la Direction a été sollicitée en matière de conception architecturale et urbanistique. Ce nouveau créneau de la pratique publique intègre et assemble les composantes de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'architecture et du design urbain.

La Direction participe également à une expérience-pilote en Estrie qui vise à développer un nouvel outil de planification qui intègre la planification de tous les modes de transports et la planification urbaine, le plan d'action transport, lui-même inspiré de l'expérience française en ce domaine. Un comité d'orientation a donc été constitué et regroupe des représentants de la Direction, du ministère des Transports, de la Corporation métropolitaine Transport-Sherbrooke et de la ville de Sherbrooke. Ces travaux permettront aussi l'élaboration d'orientations communes aux deux ministères.

### Diffusion d'information

La Direction a maintenu ses efforts pour diffuser une information adéquate et rejoindre une clientèle de plus en plus diversifiée. Son personnel a participé à divers congrès, colloques ou journées d'études organisés par divers regroupements, dont les municipalités régionales de comté, l'Union des municipalités du Québec, l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec, la Corporation des secrétaires municipaux du Québec, l'Association des aménagistes régionaux du Québec, l'Association des urbanistes municipaux du Québec, l'Association québécoise d'urbanisme, l'Association québécoise des agents du bâtiment, l'Association des inspecteurs en environnement du Québec, le Regroupement des sociétés d'initiative et de développement des artères commerciales, l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec, *l'American Congress on Surveying and Mapping et l'American Society for Photogrammetry and Remote Sensing*.

La Direction a collaboré également à créer de nouveaux partenariats avec le Musée de la civilisation, le ministère des Affaires culturelles, le ministère de l'Éducation et la Faculté des services de l'éducation de l'Université Laval, afin de développer une pédagogie interdisciplinaire en matière d'éducation et de formation initiale des jeunes au patrimoine urbain et de diffuser auprès des municipalités, du milieu scolaire et des sociétés d'histoire et du patrimoine, le constat de ces expériences novatrices.

La Direction collabore aussi à la rédaction d'articles de revues distribuées dans le milieu municipal ou auprès des spécialistes de l'aménagement et de l'urbanisme. Ces revues sont publiées par divers organismes et associations professionnelles. Soulignons la rédaction d'une série de trois articles de *Municipalité Plus*, consacrée à des techniques et des méthodes de travail en urbanisme. Les deux premiers, intitulés *Le bilan municipal* et *Mesurer ses objectifs*, ont été publiés en 1990-1991 alors que le troisième, *La grille d'évaluation*, paraîtra dans les prochains mois. En tout, ce sont 13 articles, notamment sur les gîtes touristiques et sur les inspecteurs en bâtiment, qui ont été produits pour le compte de la revue *Municipalité* par le personnel de la Direction.

D'autre part, la Direction a mis sur pied un comité technique composé de représentants de la Direction, de la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec, de l'Association des urbanistes et des aménagistes municipaux du Québec et de l'Association des aménagistes régionaux du Québec. Ce comité se veut un lieu d'échange sur des questions d'aménagement et d'urbanisme et permettra, entre autres, de faire le point sur la pratique, d'identifier les attentes et les préoccupations de chacun, de constituer un groupe de support technique sur différentes questions et de favoriser les échanges sur les aspects techniques du champ de pratique.

La Direction a assuré également la diffusion systématique des documents qu'elle produit auprès de clientèles privilégiées : les secrétaires-trésoriers et secrétaires-trésorières, les greffiers et greffières des municipalités locales et régionales de comté, les membres de la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec, la plupart des bibliothèques spécialisées et plusieurs centres de documentation. Elle répond en outre aux demandes supplémentaires provenant de divers milieux. Enfin, la Direction a conclu une entente avec *Les Publications du Québec* afin que cet organisme soit le producteur et le distributeur exclusif de toute sa production documentaire.

Comme par le passé, le service téléphonique a été offert aux citoyens et citoyennes, aux élus et élues, aux officiers et officières municipaux pour leur faciliter l'accès à l'information sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

### Assistance financière

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire assure la gestion des programmes d'assistance financière aux municipalités régionales de comté. Elle assure également la mise en oeuvre du programme d'aide à la réalisation de travaux municipaux pour la région de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine (P.A.R.T.M.). Par ailleurs, la Direction est associée, à titre divers, à la mise en oeuvre de certains programmes de subventions, notamment au programme visant la réalisation de projets spécifiques d'aménagement dans certaines municipalités, et aux programmes d'aide à l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égout (PAIRA et AIDA). La gestion de ces derniers est assumée conjointement, pour les aspects les concernant respectivement, par la Direction générale de l'administration financière et la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

### *Procédure d'autorisation et de suivi des programmes*

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire a également fourni une aide technique dans le cadre de ses activités de gestion des dossiers relatifs aux différents programmes : aide à l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égouts (PAIRA et AIDA), aide à la réalisation de travaux municipaux pour la région de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine (P.A.R.T.M.), aide financière aux municipalités régionales de comté et, à l'occasion, à la gestion de fonds destinés à des projets municipaux subventionnés à partir, d'une part, du Fonds de développement régional de l'Office de planification et de développement du Québec et, d'autre part, du Programme spécial de la région Laprade du ministère fédéral de l'Expansion industrielle régionale.

La Direction continue d'encourager la formation de sociétés d'initiative et de développement des artères commerciales (SIDAC) dans le cadre des efforts consacrés par le Ministère à la revitalisation des centres-villes. C'est ainsi qu'une cinquantaine de sociétés de ce type ont été formées depuis huit ans. De plus, la Direction assiste techniquement les efforts du Regroupement des SIDAC du Québec lors de la création de nouvelles sociétés, efforts qui ont conduit à l'élaboration d'un guide sur les stratégies de revitalisation des centres-villes.

### *Aide financière aux municipalités régionales de comté et aux communautés urbaines*

Une assistance financière est fournie aux municipalités régionales de comté dans le but de leur permettre d'assumer leurs responsabilités en matière d'aménagement du territoire.

Au cours de l'exercice financier 1990-1991, le Ministère a versé aux municipalités régionales de comté 7 745 890 $ dont 7 727 140 $ pour le fonctionnement et 18 750 $ pour l'élaboration des schémas d'aménagement.

### *Subventions spéciales*

Le Ministère peut verser, dans certaines circonstances, des subventions pour des projets d'aménagement qui s'inscrivent par le biais du Fonds de développement régional de l'Office de planification et de développement du Québec. Les projets, auxquels l'Office reconnaît un impact régional, peuvent concerner notamment l'implantation d'infrastructures dans des municipalités où prévalent des conditions particulières, l'acquisition de terrains à des fins d'aménagement (réalisation d'ouvrages), des interventions ponctuelles dans le cadre de la revitalisation de centres-villes ou divers autres travaux municipaux compatibles avec les objectifs du Fonds de développement régional. Au cours de l'exercice 1990-1991, le Ministère, par le biais de la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, a versé 214 302 $ de subventions à trois municipalités dans le cadre de projets spéciaux. La Direction a aussi assumé la coordination de l'aide technique aux municipalités concernées par la conception et l'élaboration d'un plan de développement et de mise en valeur de l'aéroport de Saint-Hubert.

De plus, il faut considérer qu'au cours du dernier exercice, la Direction a produit vingt avis portant sur différents projets municipaux soumis à son attention par l'Office de planification et de développement du Québec.

### *Aide financière aux infrastructures d'aqueduc et d'égouts (AIDA)*

Le programme d'aide financière aux infrastructures d'aqueduc et d'égouts, AIDA, s'adresse aux municipalités de moins de 7 500 personnes. Il permet à des municipalités ne disposant pas d'une richesse foncière suffisante d'acquérir les équipements requis pour solutionner leurs problèmes d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées. Les secteurs touchés sont ceux où l'installation de tels équipements permettra une consolidation du milieu bâti, conformément au processus de planification mis en place dans la foulée de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ce programme comprend quatre volets distincts et dispose d'un budget de 75 000 000 $.

Le volet I vise la mise en place et l'acquisition d'équipements collectifs municipaux d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées. Le volet II a pour objectif de favoriser la recherche d'eau souterraine pour répondre aux besoins en eau des consommateurs et consommatrices d'un périmètre d'urbanisation. Le volet III est consacré à la détection de fuites dans un système d'approvisionnement en eau desservant au moins un périmètre d'urbanisation. Enfin, le volet IV touche tous les genres de travaux d'amélioration d'équipements collectifs municipaux d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées pour tout le secteur du territoire municipal.

Depuis l'annonce de ce programme, en octobre 1988, 297 projets provenant de 235 municipalités ont été analysés.

### *Aide à l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égouts (PAIRA-1985)*

Au cours de l'exercice financier 1990-1991, la Direction a effectué, dans le cadre du programme PAIRA-1985, 80 analyses de dossiers, dont 10 sur des questions ayant trait à la révision des études d'admissibilité de travaux et 40 analyses diverses. Elle a également procédé à l'analyse de 30 dossiers de vérification de coûts, une fois les travaux réalisés par les municipalités, et ce dans le cadre des programmes PAIRA, PAIRA-1983 et PAIRA-1985. Ces vérifications visaient à permettre le versement par la Direction générale de l'administration financière des subventions destinées à ces municipalités.

### *Programme spécial des régions Laprade et Thetford-Mines*

Ce programme du ministère fédéral de l'Expansion industrielle régionale a pour objet de verser une aide financière aux projets ayant un impact sur le développement économique de ces régions. L'attribution de cette aide financière est assujettie à l'entente Canada-Québec sur le développement des régions conclue le 9 juin 1988. Cette entente prévoit que le versement se fasse par l'intermédiaire du gouvernement du Québec. Dans le cadre de ce programme, le Ministère a donc été impliqué dans 16 projets touchant 15 municipalités locales et une municipalité régionale de comté. Ces projets entraîneront des subventions maximales de 7,75 M $ dont un montant de 2 590 264 $ a déjà été versé.

### Programme d'aide à la réalisation de travaux municipaux pour la région de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine (P.A.R.T.M.)

Dans le cadre de son plan d'action relatif à la relance socio-économique de la région de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine, le gouvernement du Québec a décidé, en octobre 1990, de mettre en oeuvre une série de mesures concrètes destinées à créer des emplois temporaires bénéficiant notamment aux employés du secteur des pêcheries. Le Ministère a donc participé activement à cette opération en mettant à la disposition des municipalités locales et régionales de comté le Programme d'aide à la réalisation de travaux municipaux pour la région de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine (PARTM), auquel un budget de 4,5 M $ a été consacré.

Ce programme comportait deux volets. Le premier, doté d'un budget de 3 M $, portait sur l'amélioration d'équipements municipaux tels que la rénovation, la restauration et l'entretien d'immeubles ou l'aménagement de terrains. Le second volet, auquel était consacré un budget de 1,5 M $, concernait le débroussaillement mécanique et manuel des abords de chemins municipaux qui sont de responsabilité municipale.

Le pourcentage d'aide financière accordée à une municipalité locale ou régionale de comté a été déterminé d'après son indice de richesse foncière pour 1990. Enfin, la proportion des coûts de main-d'oeuvre devrait être d'au moins 40 % du coût total du projet.

Le programme P.A.R.T.M., qui s'est terminé le 31 mars 1991, a permis aux instances municipales de réaliser des travaux profitables à l'ensemble de la collectivité en plus de contribuer à soutenir l'économie de la région de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine.

## Avis divers

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire est également appelée à fournir des avis divers sur des projets gouvernementaux, municipaux et privés qui sont assujettis à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à la Loi sur la qualité de l'environnement ou qui font l'objet d'évaluations interministérielles.

Dans le cadre du Comité interministériel sur les études d'impacts sur l'environnement, la Direction a analysé 28 nouveaux projets de directive et 36 autres projets plus avancés (recevabilité ou acceptabilité environnementale). Dans le même champ de préoccupation, la Direction a aussi participé à différents comités, notamment aux travaux de la Commission conjointe d'évaluation environnementale du projet de décontamination du canal Lachine.

La Direction générale a soumis 21 avis concernant des projets d'annexions, de regroupements, d'érections en municipalité et 17 avis relatifs à la modification des lettres patentes des municipalités régionales de comté lorsque ces dernières pouvaient être affectées par des modifications territoriales.

Ces avis s'attachent plus particulièrement à traiter, à l'égard de ces projets, des aspects inhérents à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme.

Au niveau des ententes intermunicipales concernant l'alimentation en eau, sept avis ont été formulés pour déterminer les débits réservés à chaque municipalité participant à l'entente afin d'établir, pour chaque municipalité, le partage du coût des travaux d'alimentation en eau.

De plus, la Direction a entretenu des échanges avec l'Université du Québec à Montréal, l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal et les collèges offrant une formation en aménagement du territoire, pour faire le point sur des préoccupations communes dont l'évolution des techniques et leur adéquation aux attentes du milieu municipal. À cet égard, un mandat a été accordé à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal en matière d'urbanisme

commercial. Le travail, dont le rapport final a été déposé, consistait à développer et à proposer une approche méthodologique simple et opérationnelle permettant la collecte, la mise en forme et le traitement sommaire des données de base essentielles à la connaissance de la situation commerciale d'un secteur donné ou d'une collectivité locale.

# Chapitre 2
# Aide et surveillance administratives et financières

Le programme *Aide et surveillance administratives et financières* correspond aux activités des cinq services de la Direction générale de l'administration financière. Il comprend également des paiements de transfert effectués aux municipalités.

## Études et programmes d'administration financière

Les principaux domaines d'activités du Service des études et programmes sont les suivants : comptabilité municipale, fiscalité municipale, administration de certains programmes d'aide gouvernementale, étude des lois municipales et diffusion d'information.

### *Comptabilité municipale*

En matière de comptabilité municipale, le Service est responsable de la formulation des principes et de l'élaboration des normes qui s'appliquent aux municipalités du Québec. Au cours de l'exercice 1990-1991, le Service a procédé à la révision et à la mise à jour annuelle du rapport financier et des autres documents à caractère financier à l'usage des municipalités locales, des municipalités régionales de comté, des régies intermunicipales et des organismes intermunicipaux de transport.

### *Fiscalité municipale*

Au cours de l'exercice 1990-1991, le Service a participé activement à divers travaux dans le cadre du comité interministériel sur le partage des responsabilités Québec-Municipalités.

Parmi ceux-ci, mentionnons la révision du programme de péréquation dans le but de stabiliser le régime et de le rendre plus équitable. Comme mesure temporaire, le gouvernement a décidé à l'automne 1990 d'abaisser le plafond d'admissibilité au programme afin de stabiliser le coût du programme pour l'exercice 1991.

Au plan de la fiscalité, on peut également mentionner la collaboration à la conception d'un système permettant d'effectuer des simulations de l'impact de mesures affectant le budget des municipalités.

Le Service est aussi responsable de l'administration de certains programmes de paiements aux municipalités prévus par la Loi sur la fiscalité municipale; il s'agit des programmes de péréquation et de redistribution de la taxe perçue sur les ventes de compagnies de télécommunication, de gaz et d'électricité.

### *Péréquation*

La péréquation est un programme de subvention conçu pour atténuer les disparités financières intermunicipales et ainsi venir en aide aux municipalités les plus démunies. En 1990, ce programme a profité aux municipalités dont la richesse foncière par personne était inférieure à 63 % de celle de l'ensemble des municipalités du Québec.

Pour l'exercice écoulé, une somme de 29,1 millions $ a été répartie entre 627 municipalités.

### *Paiements tenant lieu de taxes relatifs aux immeubles des réseaux de télécommunication, de gaz et d'électricité*

Chaque année, le Service répartit, entre toutes les municipalités du Québec, les sommes perçues des entreprises exploitant des réseaux de télécommunication et de distribution de gaz et d'électricité, pour tenir lieu de taxes sur les immeubles de tels réseaux (article 221 de la Loi sur la fiscalité municipale). Cette répartition s'effectue en fonction de la population et de l'effort fiscal de chaque municipalité. Pour l'exercice 1990-1991, le Service a ainsi réparti un montant de 286,0 millions $ en vertu de ce programme.

### *Étude des lois municipales*

Le Service procède régulièrement à l'étude des lois municipales et de leurs amendements, d'abord pour en connaître la portée au plan de l'administration financière, ensuite pour exprimer l'opinion de la Direction générale sur les aspects financiers des projets de lois et formuler des suggestions d'amendements aux lois et règlements en vigueur.

Au cours de l'année 1990-1991, cette activité du Service s'est exercée en particulier dans le cadre de la révision des lois municipales, par sa contribution aux travaux du Livre IV sur les finances et la fiscalité municipales.

Le Service a aussi émis son avis sur divers amendements aux règlements édictés en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et sur des amendements aux chartes de certaines municipalités.

### *Diffusion d'information*

Le Service a contribué à la diffusion d'information aux administrateurs municipaux par l'animation de sessions, conjointement avec d'autres services de la Direction, par la publication de textes et par sa participation à différents congrès et colloques du monde municipal.

## Organigramme

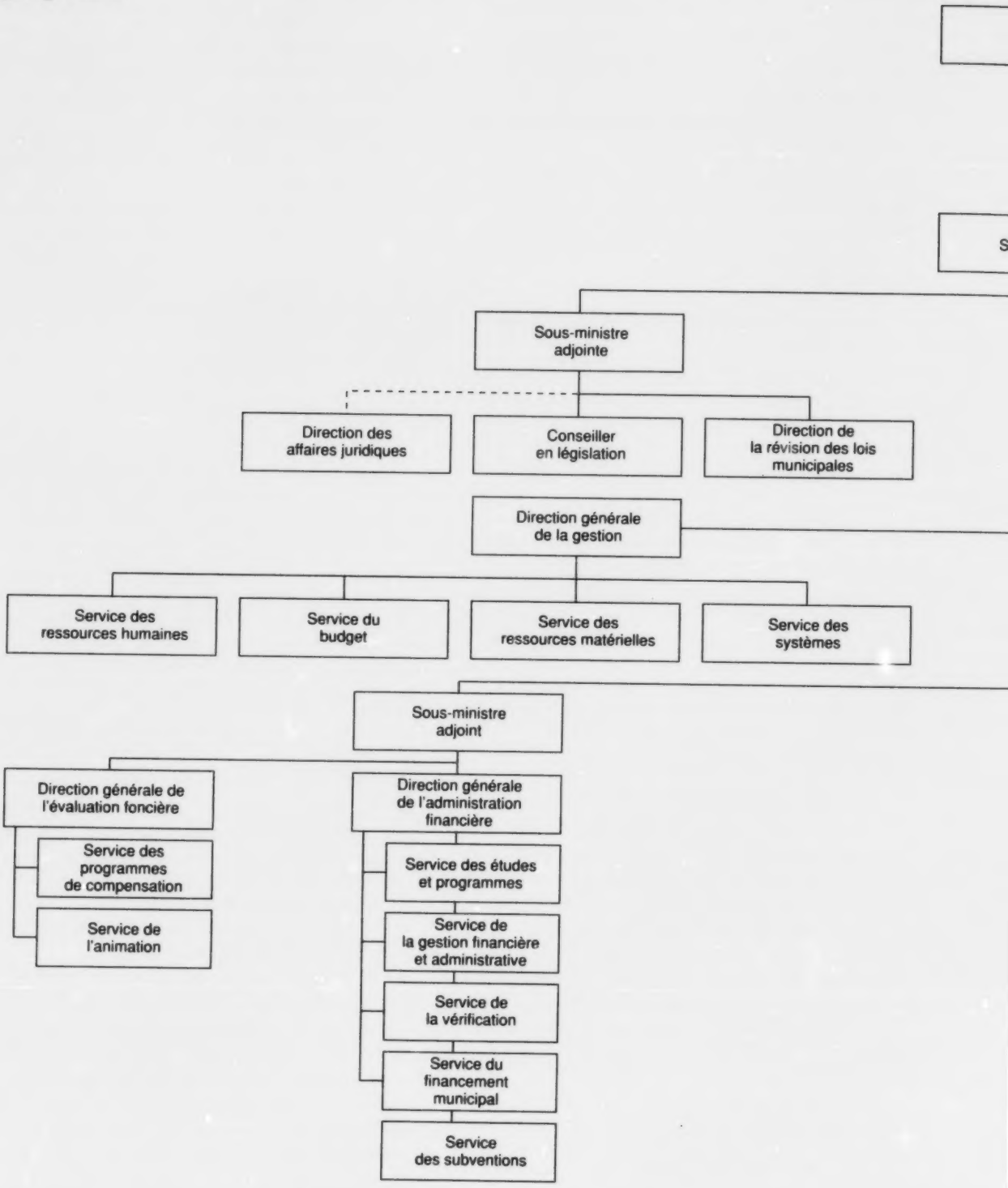

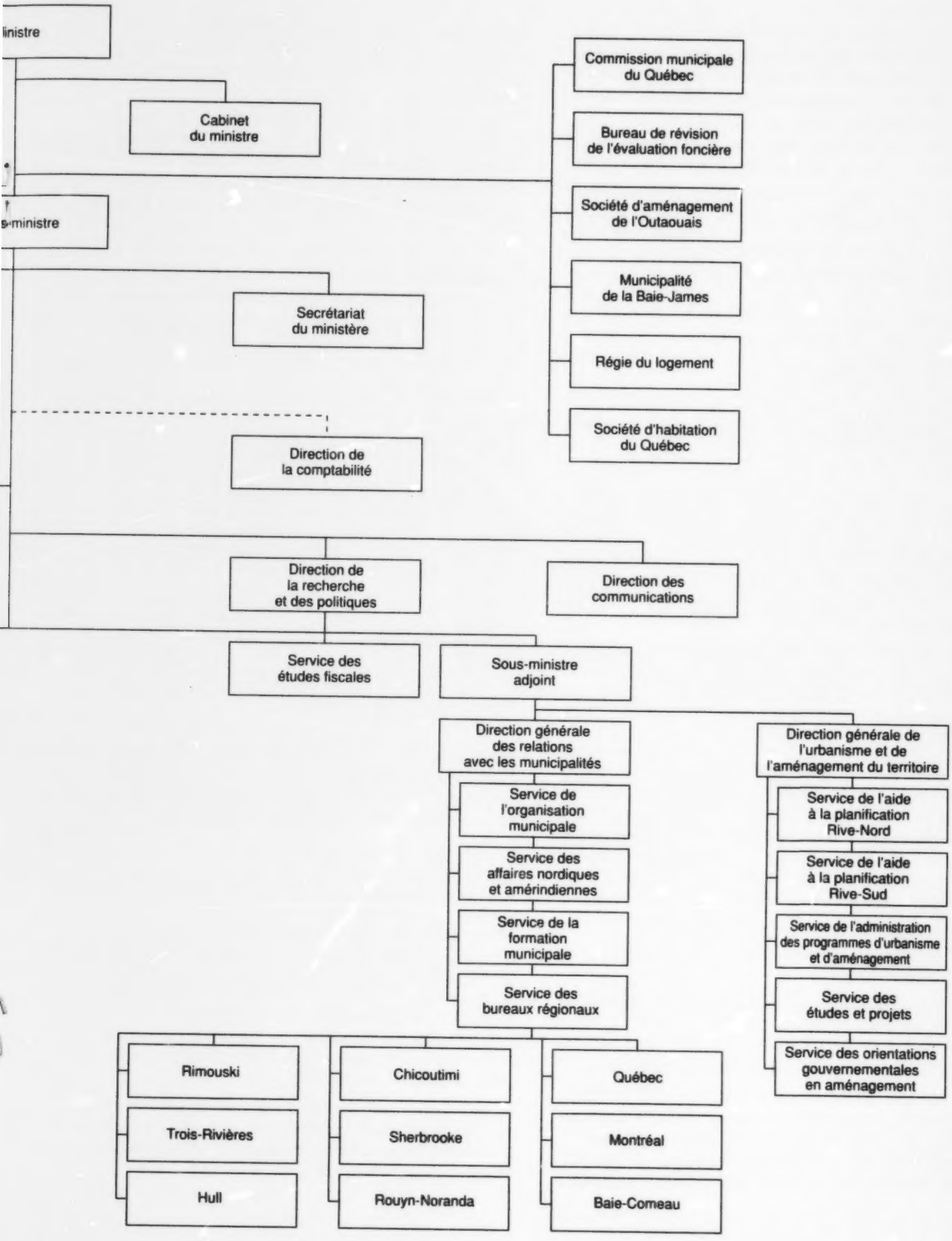
linistre
Cabinet du ministre
s-ministre
Secrétariat du ministère
Direction de la comptabilité
Commission municipale du Québec
Bureau de révision de l'évaluation foncière
Société d'aménagement de l'Outaouais
Municipalité de la Baie-James
Régie du logement
Société d'habitation du Québec
Direction de la recherche et des politiques
Direction des communications
Service des études fiscales
Sous-ministre adjoint
Direction générale des relations avec les municipalités
Service de l'organisation municipale
Service des affaires nordiques et amérindiennes
Service de la formation municipale
Service des bureaux régionaux
Rimouski
Trois-Rivières
Hull
Chicoutimi
Sherbrooke
Rouyn-Noranda
Québec
Montréal
Baie-Comeau
Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
Service de l'aide à la planification Rive-Nord
Service de l'aide à la planification Rive-Sud
Service de l'administration des programmes d'urbanisme et d'aménagement
Service des études et projets
Service des orientations gouvernementales en aménagement

Le Service a notamment joué un rôle de premier plan dans l'information diffusée aux municipalités dans le cadre du projet de réforme concernant le nouveau partage des responsabilités entre le gouvernement et les municipalités.

Au cours de la période visée, le Service a produit le document d'information financière intitulé *Prévisions budgétaires des municipalités — 1990*, dont un des chapitres constitue un répertoire des indices de richesse foncière, d'effort fiscal et de dépenses des municipalités du Québec pour la même année. Il a également conçu le recueil statistique intitulé *Finances des municipalités — Édition 1990*. Mentionnons que ce recueil, vendu par *Les Publications du Québec*, a fait l'objet d'un second tirage après sa parution.

### *Autres activités*

Le Service a aussi réalisé les travaux suivants dans des domaines connexes à l'expertise et à l'analyse financières :

- participation aux travaux du Comité consultatif sur l'administration financière des municipalités, formé de représentants de l'Ordre des comptables agréés du Québec, de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec, de l'Association des cadres financiers municipaux du Québec et de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec;
- participation aux travaux du Comité sur la vérification des municipalités et des organismes municipaux de l'Ordre des comptables agréés du Québec;
- participation aux travaux du Comité sur la comptabilité et la vérification des organismes du secteur public de l'Institut Canadien des comptables agréés;
- expertise financière et expression d'opinions portant sur les annexions et les regroupements des municipalités réalisés au cours de l'année;
- implantation et supervision de la bureautique au sein de la Direction générale;
- analyse d'ordonnances de la municipalité de la Baie-James;
- recommandation du taux de la taxe olympique de la ville de Montréal.

## Gestion financière et administrative

Le Service de la gestion financière et administrative exerce principalement ses activités en territoire et fournit aux municipalités locales et régionales de comté ainsi qu'aux régies intermunicipales l'information, les avis, les conseils et l'aide technique en matière de gestion administrative, financière, budgétaire et comptable. Également, il assiste et appuie les unités de la Direction générale dans leurs transactions et opérations avec ces clientèles.

Au cours de l'exercice 1990-1991, le Service a accentué sa mission de surveillance et de contrôle de l'activité municipale suite aux plaintes portées contre certaines administrations. Il a également effectué la vérification de l'admissibilité des dépenses à divers programmes d'aide financière.

Par ailleurs, le Service a poursuivi ses activités d'analyse financière visant à prévenir des situations financières difficiles pour les municipalités.

Les principales réalisations du Service sont les suivantes, par secteur d'activités :

### *Assistance technique*

Pour donner suite aux demandes formulées par la clientèle des officiers municipaux, le Service a procédé à de nombreuses interventions d'assistance technique.

Au cours de l'exercice 1990-1991, dix secrétaires-trésoriers ont reçu l'enseignement dispensé dans le cadre du programme d'initiation d'un nouveau secrétaire-trésorier à la gestion administrative, financière, budgétaire et comptable d'une municipalité.

Le Service s'est occupé de l'organisation et de l'animation de sessions d'information à l'attention exclusive des secrétaires-trésoriers et secrétaires-trésorières; ces sessions ont porté sur la préparation du budget 1990 et la comptabilisation du fonds des dépenses en immobilisations.

Il a également effectué de nombreuses visites auprès d'officiers et d'élus municipaux afin d'améliorer leurs connaissances sur divers sujets, tels le pouvoir de dépenser et le règlement d'emprunt (procédure, tenue du registre de signatures et référendum).

### *Analyse financière*

Le programme d'aide en gestion administrative et financière qu'il a élaboré au cours des dernières années a permis au Service d'orienter ses activités d'analyse et d'assistance vers les municipalités les plus susceptibles de connaître des difficultés financières. C'est ainsi que le Service a contribué à l'application de mesures de redressement et de régularisation chez certaines municipalités ayant une situation financière précaire et à éviter la consolidation de déficit pour quelques autres.

Il a également procédé à l'évaluation sommaire des conditions d'administration de certaines municipalités afin de contrôler le respect des lois et règlements les régissant.

Dans le cadre de ces mandats, de nombreuses rencontres ont été tenues avec les administrateurs municipaux en vue d'assurer l'application de correctifs appropriés. Dans le cas de deux municipalités, le Service a dû recommander la tenue d'une enquête publique.

Le Service a répondu à différentes demandes d'études de capacité financière et de projection financière afin d'aider les organismes municipaux dans la planification, la réalisation et la comptabilisation de certains projets d'immobilisations.

Il a également fourni les services-conseils aux administrations connaissant des conditions de désordre administratif ou de malversation dans leur gestion, contribuant ainsi à assurer une gestion plus ordonnée des affaires de ces municipalités.

### *Traitement des plaintes*

Le Service a poursuivi sa mission de surveillance et de contrôle de l'activité municipale en donnant suite à quelque 200 plaintes déposées contre des administrations municipales. Il a aussi procédé au contrôle des représentations formulées par des citoyens s'opposant ou contestant l'approbation de règlements d'emprunt.

### *Autres activités*

Le Service a maintenu sa collaboration avec d'autres unités du Ministère, notamment à l'occasion de l'opération visant à réduire les retards pour certains organismes municipaux à lui transmettre leur rapport financier et leurs prévisions budgétaires annuels.

Il a effectué la vérification de la conformité des réclamations présentées en regard des programmes d'aide financière aux municipalités régionales de comté et des transferts aux municipalités à même le fonds Laprade.

Le Service a également apporté un soutien technique particulier à la municipalité de Deschambault et à la ville de Témiscaming dans le cadre des démarches de préparation des règlements d'emprunt, de financement, d'administration et de contrôle découlant de l'implantation des infrastructures nécessaires pour accueillir les usines Lauralco et Tembec.

Mentionnons en outre les réalisations suivantes du Service :

- conciliations en vue de résoudre des litiges émanant de la gestion d'ententes intermunicipales;
- assistance administrative à la municipalité de Schefferville et à la municipalité régionale de comté de Caniapiscau, dans le cadre du contrôle de ces administrations par la Commission municipale du Québec;
- soutien à la Commission municipale du Québec à titre de délégué adjoint pour la ville de Gagnon et comme aviseur financier spécial pour les affaires de la ville de Berthierville;
- participation aux travaux d'évaluation de l'impact financier de la taxe sur les produits et services dans les municipalités;
- supervision de l'administration de la municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent;
- assistance technique spéciale auprès des municipalités de Blanc-Sablon et Bonne-Espérance.

## Financement municipal

Les responsabilités du Service du financement municipal sont de deux ordres. D'une part, le Service émet des avis et recommandations aux autorités du Ministère quant aux actes financiers soumis pour approbation; il s'agit essentiellement des règlements d'emprunt, des engagements de crédits dont le terme excède trois ans et des cautionnements en faveur d'organismes à but non lucratif.

Dans ce secteur d'activités, il fournit aux municipalités l'information requise relativement aux modalités de financement de leurs projets d'investissement ainsi que sur les modes de taxation et la procédure s'y rapportant; il contribue également à l'élaboration et à l'adoption des procédures et directives visant à exercer un contrôle sur les opérations financières des institutions municipales.

D'autre part, le Service assiste les municipalités dans la réalisation de leur financement à long terme par voie d'émissions d'obligations ou de billets; il les conseille en matière de marché, effectue certains contrôles sur la procédure d'émission et sur la livraison des titres contre paiement et, en conformité avec l'article 12 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux, il appose le certificat de validité sur les valeurs municipales émises.

### *Avis sur les actes financiers soumis pour approbation*

Au cours de l'exercice, le Service a effectué les travaux suivants relativement aux différents actes financiers soumis au Ministère pour approbation.

- analyse de 2 903 règlements d'emprunt et modifications pour une valeur globale de 2,566 milliards $;
- analyse de 171 projets de convention d'engagement de crédit dont le terme excède trois ans;
- analyse de 65 projets de cautionnement de municipalités en faveur d'organismes à but non lucratif;

— information et aide technique lors de rencontres avec les représentants de 160 municipalités ou par entretien téléphonique.

Le Service a émis à d'autres ministères ou organismes gouvernementaux plus de 100 avis dans le but de les renseigner sur la capacité de certaines municipalités à participer financièrement à des projets partiellement subventionnés.

Il a procédé au cours de l'année à plusieurs interventions auprès des municipalités afin d'évaluer la rentabilité de projets de dépenses en immobilisations spécifiques ou de sensibiliser les administrateurs locaux à une saine gestion financière.

### *Financement à long terme par émissions d'obligations et de billets*

Le Service est intervenu pour l'émission d'obligations municipales pour une valeur de 2,289 milliards $ (311 émissions) incluant un équivalent de 352 millions $ sur les marchés étrangers, soit 252 millions $ en monnaies étrangères et 100 millions $ en euro-dollars canadiens.

Le Service a également négocié 646 emprunts par billets et recommandé l'approbation des conditions de ces emprunts par le Ministère; le montant total de ces emprunts s'élève à 162 millions $. De plus, au moyen du système d'appels d'offres publics mis en place en 1988 par le Service pour les emprunts par billets, les municipalités ont émis 156 billets pour un montant de 50 millions $.

Par ailleurs, en conformité avec les mandats confiés à cet effet au ministère des Affaires municipales par les municipalités, le Service a procédé à l'ouverture de 604 soumissions pour 275 émissions d'obligations. Il a également effectué la validation des titres pour un montant total de 1,682 milliard $.

Parmi les autres réalisations du Service, il y a lieu de signaler ce qui suit :

— production de différentes statistiques, analyses et avis sur la dette et le service de dette des municipalités et organismes municipaux; ces renseignements sont produits pour répondre aux besoins des municipalités, du ministère des Affaires municipales et du ministère des Finances;

— confirmation auprès des municipalités des emprunts autorisés et non effectués, conciliation des montants confirmés avec le fichier du Ministère et correction en conséquence du taux d'endettement des municipalités — au 31 mars 1991, le montant des emprunts autorisés non effectués étant de 3,331 milliards $;

— transmission aux municipalités de plus de 956 avis de refinancements d'obligations échues — les emprunts à renouveler s'élevaient à 611 millions $;

— assistance aux détenteurs lorsque des titres sont perdus ou volés;

— représentation du Ministère au salon de l'Épargne-Placement de Montréal;

— participation à différentes rencontres avec des représentants des milieux financiers et visites de banques européennes;

— améliorations et développements de programmes informatiques aux fins de vérification, d'analyse et de statistiques.

## Subventions

Le Service des subventions est chargé principalement de l'administration des programmes d'aide financière à l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égouts et de l'administration de programmes de création d'emplois en milieu municipal. Il participe également à la gestion de différents programmes spéciaux.

### *Aide financière à l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égouts*

Le Service administre les programmes d'aide financière suivants :

— le programme d'aide financière à l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égouts (AIDA);

— le programme d'aide à l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égouts (PAIRA);

— le programme « Liquidation »;

— l'ancien programme d'aide financière pour fins d'aqueduc et d'égouts.

### *AIDA (programme d'aide financière aux infrastructures d'aqueduc et d'égouts)*

Ce programme, dont les règles et normes ont été approuvées en août 1988, a succédé à « PAIRA-1985 » décrit ci-apres. Il vise à permettre aux municipalités de moins de 7 500 habitants de bénéficier d'une aide financière pour la mise en place et l'acquisition d'équipements collectifs d'approvisionnement en eau (alimentation et distribution) et d'évacuation des eaux usées, pour la recherche d'eau souterraine et pour la recherche de fuites et l'amélioration de systèmes collectifs d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées.

Une enveloppe de 75 millions $, valable pour une période de cinq ans, a été octroyée à cet effet.

Le Service s'inscrit dans chacune des étapes suivantes de ce programme :

— analyse du projet préliminaire et établissement de l'aide financière estimée;

— analyse des plans et devis d'exécution et révision de l'aide financière estimée;

— détermination du coût des interventions admissibles réalisées et du montant final d'aide financière;

— versement des montants alloués.

Un total de 866 projets, représentant un coût estimatif de 624 millions $, ont été soumis par les municipalités. Près de 400 projets ont été étudiés pour des promesses d'aide financière d'environ 57 millions $. Le total des paiements effectués au cours de l'exercice dans le cadre de ce programme se chiffre à 5 266 179 $.

### *PAIRA (Programme d'aide à l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égouts)*

Ce programme visait principalement à aider financièrement les municipalités de moins de 5 000 habitants à se doter d'équipements requis en vue de solutionner leurs problèmes d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées.

La dernière version, intitulée « PAIRA-1985 », date de mars 1985. Cette phase du programme disposait d'une enveloppe budgétaire de 35 millions $. 177 projets ont fait l'objet d'une promesse d'aide financière. Les paiements effectués au cours de l'exercice ont totalisé 1 951 137 $.

Le programme « PAIRA-1983 », qui a précédé « PAIRA-1985 » et qui poursuivait le même objectif, a pris fin le 31 mars 1986. Des promesses d'aide financière ont été formulées dans 118 dossiers. Les paiements de l'exercice représentent un montant de 3 843 940 $.

Quant à la version originale du programme « PAIRA », qui a couvert la période de mars 1977 à juillet 1981, elle a nécessité durant l'exercice des paiements aux municipalités de 17 270 875 $ conformément aux engagements pris.

### *Liquidation*

Le programme Liquidation, qui a pris fin le 31 décembre 1977, s'adressait aux municipalités de 10 000 habitants et moins, régies par la Loi sur les cités et villes, et qui n'étaient pas admissibles au programme d'aide statutaire *per capita* qui existait à cette époque. Pour respecter ses engagements, le Ministère a versé au cours de l'exercice, un montant de 1 467 646 $.

### Ancien programme d'aide financière pour la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts

Le programme d'aide financière pour la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts, dont l'existence remonte aux années antérieures à 1977, a nécessité des paiements totalisant 2 713 370 $ en regard des engagements déjà pris.

### *Programmes de création d'emplois*

L'entente Canada-Québec sur la planification de l'emploi 1987-1989, reconduite jusqu'au 31 mars 1991, établit le cadre de la mise en oeuvre d'un ensemble de programmes touchant la création d'emplois. Parmi ceux-ci, on retrouve les programmes fédéraux :

— Développement de l'emploi — option « Projets généraux » et option « Emplois subventionnés individuellement »;

— Défi — Emploi d'été / expérience de travail;

— Création d'emplois en vertu de l'article 25 de la Loi sur l'assurance-chômage.

Pour être admissibles en vertu de ces programmes, les projets présentés par les municipalités, les communautés urbaines et les organismes qui en dépendent doivent au préalable avoir été soumis au ministère des Affaires municipales et avoir reçu un avis favorable de ce dernier.

Dans le cadre de ces programmes, le Service a effectué les travaux suivants :

— assistance aux municipalités;

— analyse de plus de 1 600 projets et production de recommandations à la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, après consultation, lorsque requis, avec les autres ministères et organismes concernés du gouvernement du Québec;

— validation de l'entente tripartite et signature.

Le Service est également intervenu dans l'administration du volet municipal du programme québécois « Expérience de travail (EXTRA) », dont l'objectif est de permettre à des prestataires de la sécurité du revenu de participer à des projets communautaires d'une durée de 6 à 12 mois.

À même les crédits transférés du ministère de la Main-d'Oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, des subventions ont été versées relativement à 300 projets pour un montant total de près de 400 000 $.

### *Subventions spéciales*

Des subventions spéciales pour un montant total de 5 458 473 $ ont été versées au cours du présent exercice dont un montant de 5 454 900 $ versé à la ville de Québec à titre de contribution aux dépenses inhérentes à son statut de Capitale.

### *Autres activités*

Le Service a collaboré à l'administration du programme d'aide financière destiné aux villages nordiques et à celui favorisant le regroupement municipal. Il a également recouvré les sommes devenues exigibles durant l'exercice financier sur les prêts accordés aux municipalités au cours des années 1963 à 1968, en vertu de la Loi pour faciliter le financement de certains travaux municipaux, sur des prêts consentis par le ministère des Finances de 1973 à 1975, ainsi que sur ceux visés par l'Entente Canada-Québec sur les zones spéciales. Le total des remises pour le présent exercice s'est élevé respectivement à 4,4 millions $, 1,9 million $ et 5,7 millions $.

À la suite de l'adoption en juin 1986 du projet de loi 67 concernant la ville de Schefferville, le Service s'est inscrit dans le processus de traitement des dossiers touchant l'ensemble des propriétaires et locataires de cette municipalité. Il intervient à partir du moment où un engagement est approuvé jusqu'au règlement final avec les personnes indemnisées et les tiers. Au 31 mars 1991, un montant total d'au-delà de 2 millions $ était engagé à des fins de versements d'indemnités et d'acquisitions d'immeubles.

## Vérification

Au cours de l'exercice 1990-1991, les réalisations du Service de la vérification ont été les suivantes :

— vérification des prévisions budgétaires et des rapports financiers des municipalités locales, des municipalités régionales de comté, des régies intermunicipales, des organismes municipaux et intermunicipaux de transport ainsi que des communautés urbaines; cette vérification qui touche environ 3 500 formulaires ou documents vise à :

- s'assurer de la conformité de certaines exigences légales portant sur les finances municipales ainsi que du respect des principes et règles contenus au *Manuel de normalisation de la comptabilité municipale au Québec*;
- s'assurer de la fiabilité des données financières et statistiques qui seront consignées sur fichiers informatiques et couramment utilisées à différentes fins dont la détermination du montant de certaines compensations et subventions aux municipalités;

— traitement d'environ 380 programmes triennaux d'immobilisations transmis par les cités et villes, communautés urbaines, organismes publics de transport en commun et régies intermunicipales; l'analyse et la consignation sur fichier informatique des données contenues dans ces documents permettent d'effectuer des projections de l'endettement des municipalités et de prévoir leurs besoins de financement à long terme; les prévisions de dépenses d'immobilisations de ces organismes pour les années 1990, 1991 et 1992 s'élevaient à 7,7 milliards $ alors que les prévisions d'emprunt à long terme pour financer ces dépenses représentaient 6,0 milliards $;

— informations, conseils et avis sur l'application des normes de comptabilité municipale et sur le régime de fiscalité municipale;

— analyse de la situation financière de certaines municipalités et recommandations à la suite de différentes demandes de municipalités relativement, par exemple, à l'utilisation de soldes disponibles sur les règlements d'emprunt, à la consolidation de dettes, à la création et à l'augmentation du fonds de roulement; le Service a donné suite à 366 demandes d'analyse;

— production, analyse et interprétation de statistiques financières sur les municipalités autant pour des fins internes, gouvernementales que publiques; le Service dispose aussi d'un programme permanent d'évaluation de la santé financière des municipalités (profil financier) qui est transmis à toutes les municipalités ainsi qu'à différents intervenants du monde municipal; de plus, au cours de la dernière année, le Service a répondu à 263 demandes d'analyses et de relevés statistiques;

— analyse et recommandation concernant des demandes de délais relatives à l'adoption des prévisions budgétaires et à l'envoi des comptes de taxes;

— réception et suivi des documents transmis par les corporations et organismes municipaux concernant la nomination des vérificateurs et vérificatrices.

# Chapitre 3
# Évaluation foncière

Au cours de l'année, la Direction générale de l'évaluation foncière a continué d'ajuster ses priorités avec les attentes de la clientèle et de la Direction du Ministère.

Dans le cadre des travaux sur le partage des responsabilités Québec-Municipalités, la Direction générale a oeuvré activement dans la recherche, l'analyse et la simulation des propositions de modifications concernant la surtaxe sur les immeubles non résidentiels, le financement du transport en commun et, plus particulièrement, la surtaxe sur les stationnements.

La Direction générale a également affecté un poste au bureau régional de Québec afin de se rapprocher des clientèles locales et d'améliorer la qualité des services rendus.

Afin de faciliter la prise de décision gouvernementale en matière de fiscalité, la Direction a poursuivi ses échanges d'information, notamment avec les autres provinces canadiennes et certains états américains, principalement sur la composition de l'assiette fiscale locale et plus particulièrement celle des industries.

Enfin, la Direction générale de l'évaluation foncière a coordonné les travaux d'un comité consultatif ayant pour but de servir de lieu d'échanges d'information entre les personnes responsables de la continuité des rôles d'évaluation utilisés au Québec. Encore cette année, ces travaux ont permis d'identifier des problèmes reliés à la confection des rôles d'évaluation et du maintien de leur qualité, de proposer des solutions à ces problèmes et d'apporter un soutien technique au Ministère en matière de fiscalité locale.

## Animation

Le Service de l'animation poursuit l'amélioration du *Manuel d'évaluation foncière du Québec*, en plus de réaliser la consolidation et l'application du système de mesure de la qualité des rôles, la diffusion de textes explicatifs sur la réglementation, la production d'un répertoire statistique sur les rôles en vigueur en 1991 ainsi que des activités de formation spécialisée.

### *Manuel d'évaluation foncière*

Le *Manuel d'évaluation foncière du Québec* constitue un guide administratif universel que chaque évaluateur peut adapter à la réalité économique de son milieu. Il en résulte, pour les municipalités, une économie en recherche et développement, de même qu'une uniformité des rôles et de leurs bases administratives. Toutefois, en raison de l'amélioration des techniques de construction, de l'évolution de la réalité scientifique et économique, des suggestions reçues du milieu et, enfin, de l'utilisation accrue de l'ordinateur, le manuel nécessite une révision continuelle.

Incidemment, lors de la mise à jour de certains volumes servant à l'application de la technique du coût, plusieurs nouveaux taux unitaires pour des équipements spéciaux ont été ajoutés.

### *Mesure de la qualité des rôles*

À l'issue de travaux réalisés en étroite collaboration avec des professionnels du milieu de l'évaluation foncière, un instrument de mesure permettant d'apprécier la qualité des rôles d'évaluation foncière a été mis au point. Diffusé depuis juin 1989, le *Système de mesure de la qualité des rôles d'évaluation foncière* se veut le plus universel possible et poursuit l'objectif fondamental de favoriser la production de rôles de qualité.

Cette année encore, cet instrument a permis de détecter les rôles 1991 pouvant poser des problèmes. Les résultats de cette opération ont été également diffusés aux intéressés.

De plus, la seconde et la troisième étapes de ce processus, qui consistent respectivement à investiguer en détail certains rôles d'évaluation et à intervenir auprès des responsables, ont été menées à terme dans neuf dossiers impliquant autant de services d'évaluation différents.

### *Textes explicatifs sur la réglementation*

La réglementation concernant la fiscalité municipale est complexe et diversifiée. Afin d'en faciliter la compréhension et l'application par les municipalités et leurs évaluateurs, des textes explicatifs ont été réalisés et diffusés notamment sur les règlements qui concernent le sommaire des rôles, l'établissement des proportions médianes et l'avis d'évaluation.

### *Répertoire statistique*

Le Service de l'animation a produit une nouvelle édition du répertoire statistique intitulé *Rôles d'évaluation foncière et de valeur locative.*

En plus des proportions médianes et facteurs comparatifs, ce recueil contient un ensemble de données reliées aux rôles d'évaluation en vigueur pour l'exercice financier 1991 (rôles triennaux, nombre d'unités, évaluation uniformisée, etc.).

### *Formation spécialisée*

Afin d'accroître l'efficacité de ses interventions, le Service de l'animation a systématisé la circulation de l'information entre les institutions d'enseignement spécialisées en évaluation foncière et les intervenants des milieux de travail. Ainsi, un répertoire de tous les cours en évaluation foncière a été diffusé à l'ensemble des services municipaux d'évaluation foncière.

Le Service de l'animation a continué d'approvisionner le Ministère en données issues des rôles d'évaluation. En effet, la cueillette et le traitement du sommaire des rôles sont des opérations qui s'ajoutent à celle de l'approbation des proportions médianes.

### *Sommaire des rôles*

Cette opération consiste à obtenir, avant le début de chaque exercice financier, le sommaire statistique de chacun des rôles d'évaluation foncière des municipalités. Ces informations sont ensuite validées et, au besoin, corrigées pour finalement constituer une base de données mise à la disposition de l'ensemble des usagers du Ministère ou des autres utilisateurs externes.

L'exploitation de cette banque de données s'est avérée un réel succès en 1990-1991, tant à des fins internes de recherche fiscale qu'à des besoins ponctuels de divers ministères du gouvernement du Québec.

### *Approbation des proportions médianes*

L'établissement de la proportion médiane d'un rôle découle des dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale et de sa réglementation.

Dans le cadre de cette opération, le Service de l'animation procède d'abord à une cueillette d'information sur les quelque 200 000 ventes d'immeubles enregistrées annuellement au Québec. Un échantillon d'entre elles est ensuite transmis à chaque évaluateur pour comparaison avec les valeurs correspondantes inscrites aux rôles d'évaluation. L'analyse statistique effectuée par l'évaluateur local est, par la suite, soumise à la Direction générale de l'évaluation foncière, qui vérifie la cohérence des informations et des calculs transmis, avant de procéder à l'approbation de la proportion médiane.

Les résultats ainsi approuvés et les renseignements qui ont servi à les établir, constituent alors une base de données accessible aux divers usagers du Ministère. Pour l'exercice financier 1991, cette opération a porté sur un total de 1 493 rôles d'évaluation foncière et 341 rôles de valeur locative.

Le Service de l'animation collabore à certains travaux entrepris par le Ministère, entre autres en fournissant le support technique en matière de recherche, de développement, de réglementation ou même de législation.

À ce chapitre, l'année 1990-1991 s'est traduite par la collaboration, avec d'autres directions du Ministère, à la réalisation des activités suivantes :

- analyse et proposition d'un mode de partage des coûts d'évaluation foncière entre les municipalités et les commissions scolaires;
- études d'impact quant à la cession de la gestion des aéroports;
- définition de solutions de rechange pour l'évaluation des immeubles industriels;
- études visant à mettre en application les mesures reliées au nouveau partage des responsabilités entre le gouvernement et les municipalités.

## Programmes de compensation

### *Analyse des demandes de compensation*

Le Service des programmes de compensation analyse l'admissibilité des demandes et verse aux municipalités du Québec les compensations prévues à la Loi sur la fiscalité municipale et à sa réglementation.

Au cours de l'exercice 1990-1991, le Service a versé à plus de 1 100 municipalités un montant global de 311,7 millions de dollars en compensations tenant lieu de taxes foncières ou d'affaires à l'égard des immeubles du réseau de la Santé et des Services sociaux, du réseau de l'Éducation, des immeubles appartenant au Gouvernement, à la Société immobilière du Québec et des immeubles des gouvernements étrangers.

Par ailleurs, un montant de 16 millions de dollars a été versé à 975 municipalités afin de combler le manque à gagner dû au plafonnement de l'évaluation des terrains et au plafonnement du taux des taxes foncières municipales sur les fermes.

### *Analyse des valeurs*

En plus de verser aux municipalités les montants auxquels elles ont droit en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le Service des programmes de compensation doit veiller à ce que la valeur des immeubles dont il est fiduciaire soit juste et équitable.

Pour l'exercice financier 1990-1991, 152 plaintes ont été déposées devant le Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec. À ce nombre il faut ajouter les 189 plaintes non finalisées des années antérieures ce qui représentait un total de 341 dossiers à traiter. Des démarches ont été entreprises dans tous ces dossiers; au total 232 dossiers ont fait l'objet d'un règlement. Ceux-ci ont permis au Gouvernement de récupérer un montant de 2,05 millions de dollars versés en trop en compensations tenant lieu de taxes foncières.

Enfin, le Service a poursuivi l'implantation du plan directeur en informatique concernant la gestion des programmes de transfert, notamment par la conclusion de l'architecture et le début de l'analyse fonctionnelle du projet. Les travaux subséquents porteront sur l'achèvement des travaux de l'analyse fonctionnelle ainsi que sur la réalisation et l'implantation technique.

# Chapitre 4
# Administration générale

Ce chapitre est composé des activités du Secrétariat du Ministère, de la Direction de la révision des lois municipales, du Service de la législation, de la Direction de la recherche et des politiques, de la Direction générale de la gestion de même que des activités de la Direction des communications. Enfin, dans le cadre du programme gouvernemental d'accès à l'égalité pour les femmes, il comprend les réalisations du Ministère dans le milieu municipal.

## Secrétariat du Ministère

Au cours de l'exercice 1990-1991, le Secrétariat du Ministère a fourni à la direction du Ministère le soutien technique requis dans le cadre des diverses prises de décision. Il a aussi organisé les réunions hebdomadaires de Direction et du Bureau du sous-ministre. Encore cette année, il a vu au bon déroulement de deux réunions du personnel d'encadrement supérieur du Ministère au cours desquelles on a notamment mis l'accent sur les objectifs et les orientations stratégiques du Ministère.

Par ailleurs, le Secrétariat du Ministère a poursuivi le développement du système de suivi informatique des documents transmis aux organismes centraux ainsi que du système d'enregistrement et de suivi de la correspondance et des dossiers adressés aux membres du Bureau du sous-ministre.

Enfin, le Secrétariat du Ministère s'est occupé de l'organisation administrative et matérielle de quatre réunions de la Table Québec-Municipalités.

## Révision des lois municipales

La Direction de la révision des lois municipales a la responsabilité de revoir toute la législation qui s'applique en matière municipale, et ce, afin d'unifier les lois et d'adopter un seul code applicable à l'ensemble des municipalités du Québec.

La Loi sur les cités et villes, le Code municipal du Québec, près de 250 chartes particulières, de même que 45 lois spécifiques au domaine municipal sont en conséquence analysés, révisés et modernisés.

Il s'agit d'une opération gigantesque. C'est pourquoi le lecteur assidu des rapports annuels du Ministère ne doit pas s'étonner de l'aspect quelque peu répétitif des activités de la Direction ; il s'agit d'une conséquence prévisible pour un dossier d'une telle ampleur.

Un tel projet ne peut se réaliser sans la participation du monde municipal. La Direction est au coeur des consultations nécessaires à cet effet. De même, elle est responsable de la diffusion de l'information juridique concernant les grands paramètres des projets de lois dont elle a la responsabilité. Par ailleurs, elle fait participer les autres directions du Ministère au projet et assure une représentation adéquate à l'extérieur du Ministère.

Lorsqu'il sera terminé, le *Code des municipalités du Québec* comprendra six livres. Jusqu'à présent, les quatre premiers ont été touchés.

Le Livre I concerne les élections et les référendums dans les municipalités. La loi sur cette question a été adoptée par l'Assemblée nationale, le 23 juin 1987. Celle-ci est en vigueur dans toutes les municipalités du Québec depuis le 1er janvier 1988.

Le Livre II porte sur l'organisation du territoire municipal (constitution, regroupement, annexion). La Loi sur l'organisation territoriale municipale a été sanctionnée le 17 juin 1988. Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 1989.

Le Livre III traite de l'organisation administrative des municipalités. Une première tranche d'un document d'orientation a été soumis à la consultation du monde municipal. Cette étape étant maintenant franchie, une deuxième et dernière tranche d'un document d'orientation sera rendu public incessamment; une législation appropriée suivra cette consultation.

Ce document viendra compléter les propositions du Ministère quant à l'organisation administrative d'une municipalité. Plusieurs sujets d'intérêt seront alors abordés, tels : le partage des rôles entre le conseil et ses comités, les droits, pouvoirs et obligations personnels des membres d'un conseil, les archives et l'accès aux documents, les partis politiques (en dehors de la période électorale), les organismes paramunicipaux et l'organisation administrative des municipalités régionales de comté.

Les travaux préparatoires du Livre IV ont franchi une première étape. Des groupes de travail au sein du Ministère ont examiné les attributions des municipalités en matière d'évaluation, d'imposition, de perception et de recouvrement de taxes, de même qu'en matière de financement municipal, de budget et de contrôle du budget. Ces groupes de travail avaient comme

mandat de produire un rapport préliminaire sur chacune de ces questions afin de bien cerner la problématique en matière de finances et de fiscalité municipales. Après analyse, un document d'orientation suivra.

Le Livre V viendra préciser les champs d'intervention de la municipalité et plus particulièrement le pouvoir d'édicter des normes réglementaires dans le domaine de sa compétence tels l'aménagement du territoire, la sécurité publique, l'habitation, l'ordre public, la voirie, etc. Bien qu'une certaine réflexion soit amorcée, les travaux concernant ces matières n'ont pas véritablement débuté.

Quant au Livre VI, il viendra clore les travaux de révision en abordant la question des recours judiciaires mis à la disposition de la municipalité pour faire respecter ses décisions ainsi que les recours du citoyen face à la municipalité. À l'intérieur de ce dernier volet, le rôle de la Commission municipale et du Bureau de révision de l'évaluation foncière sera réexaminé.

Enfin, un ultime exercice consistera à fondre dans un seul document législatif l'ensemble des lois issues des six livres précédents pour donner naissance à un seul Code applicable à l'ensemble des municipalités du Québec.

## Législation

### *Lois publiques dont la préparation a été faite ou supervisée par le Service de la législation*

a) Projet de loi 29 de 1990 : Loi modifiant la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal (1990, chapitre 15), sanctionnée le 22 juin 1990.

b) Projet de loi 30 de 1990 : Loi modifiant la Loi sur l'organisation territoriale municipale et d'autres dispositions législatives (1990, chapitre 47), sanctionnée le 21 novembre 1990 (préparée en collaboration avec la Direction de la révision des lois municipales).

c) Projet de loi 39 de 1990 : Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1990, chapitre 50), sanctionnée le 21 novembre 1990.

d) Projet de loi 51 de 1990 : Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (1990, chapitre 20), sanctionnée le 22 juin 1990.

e) Projet de loi 110 de 1990 : Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les organismes intermunicipaux de l'Outaouais (1990, chapitre 85), sanctionnée le 20 décembre 1990.

f) Projet de loi 119 de 1991 : Loi modifiant la Loi sur les cités et villes et le Code municipal du Québec, présentée mais non adoptée avant le 1er avril 1991.

g) Projets de loi éventuels dont la préparation a commencé avant le 1er avril 1991 :

— modifications diverses à la Loi sur l'organisation territoriale municipale et modifications de concordance (en collaboration avec la Direction de la révision des lois municipales);

— modifications diverses aux lois constituant les communautés urbaines;

— modifications diverses à la Loi sur la fiscalité municipale et à d'autres lois découlant notamment du document de décembre 1990 sur le partage des responsabilités entre le gouvernement et les municipalités.

### *Lois publiques dont la préparation a été faite par la Direction des affaires juridiques, avec la collaboration du Service de la législation*

a) Projet de loi 53 de 1990 : Loi sur la cessation d'existence de la ville de Gagnon (1990, chapitre 53), sanctionnée le 21 novembre 1990.

b) Projet de loi 54 de 1990 : Loi concernant la ville de Schefferville (1990, chapitre 43), sanctionnée le 2 novembre 1990.

### *Règlements et autres textes d'application de lois préparés par le Service de la législation*

a) Règlement sur la délégation de signature de certains documents du ministère des Affaires municipales, édicté le 13 juin 1990.

b) Règlement modifiant le Règlement sur la participation gouvernementale au financement des corporations municipales, édicté le 3 octobre 1990.

c) Règlement modifiant le Règlement sur le paiement des taxes foncières municipales en plusieurs versements, édicté le 12 décembre 1990.

d) Règlement sur le maximum de la rémunération annuelle des élus municipaux, édicté le 18 juillet 1990.

e) Règlement sur le maximum de la rémunération annuelle du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, édicté le 18 juillet 1990.

f) Règlement sur le maximum de la rémunération annuelle du président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Québec, édicté le 18 juillet 1990.

g) Règlements, décrets et arrêtés éventuels dont la préparation a commencé avant le 1er avril 1991 :

— maximums de rémunération, pour 1991, applicables aux élus municipaux et aux présidents des comités exécutifs des communautés urbaines de Montréal et de Québec;

— rémunérations des membres du conseil de l'Administration régionale Kativik;

— rémunération de l'administrateur de la municipalité de la Côte-Nord-du-golfe-Saint-Laurent.

## Recherche et politiques

L'année a été marquée par un développement important au plan de l'organisation, soit la mise sur pied du Service des études fiscales, qui a été formé pour regrouper au sein de la Direction de la recherche et des politiques les ressources professionnelles nécessaires à l'examen continu des pouvoirs et des pratiques des municipalités en matière de fiscalité et de financement. La création de ce service était d'autant plus opportune que la Direction se voyait confier le mandat de coordonner et de réaliser les travaux relatifs au partage des responsabilités entre le gouvernement et les municipalités. Le premier volet de ce dossier comportait l'étude de nombreuses modifications possibles à la Loi sur la fiscalité municipale.

### *Partage des responsabilités Québec-Municipalités*

Ce dossier a engagé la très grande partie des efforts de la Direction pendant toute l'année. En effet, dès avril 1990, le Discours sur le budget annonçait que le gouvernement avait l'intention de revoir les modes de financement du transport en commun, en particulier, et de façon plus générale, de proposer au monde municipal des discussions sur un nouveau partage des responsabilités. La Direction reçoit alors le mandat d'élaborer à la fois un processus de consultation et une liste générale de sujets d'étude et de discussion avec le monde municipal. La création du Comité interministériel sur le partage des responsabilités Québec-Municipalités, présidé par le ministre des Affaires municipales, et la préparation de la première rencontre de la Table Québec-Municipalités consacrée à cette question, tenue le 29 juin 1990, marquèrent le début des travaux intensifs.

La Direction fut alors chargée de réaliser les travaux internes au Ministère, à la fois pour le volet institutionnel et pour le volet fiscal, de même que les nombreuses consultations interministérielles requises par la diversité des sujets abordés : le transport en commun, les services policiers, la voirie locale, l'organisation municipale, le statut juridique des municipalités, l'allégement des contrôles et des normes, la gestion du territoire, la protection de l'environnement, le développement économique régional, le développement culturel, le loisir et la faune. Au plan fiscal ou financier, il s'agissait d'étudier aussi des questions relatives au réaménagement de la taxe d'affaires, aux compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles des réseaux de l'Éducation, de la Santé et des Services sociaux, aux droits sur les divertissements, aux droits sur les mutations immobilières, à la péréquation et à l'aide financière au fonctionnement des M.R.C. Le Service des études fiscales concentra ses efforts sur ces dossiers, sans oublier les hypothèses de sources de financement pour le transport en commun et l'équilibre général des propositions fiscales et financières. Dans la poursuite de ces travaux, le Service assura une liaison étroite avec la Direction des politiques intergouvernementales et fiscales du ministère des Finances.

Les travaux ministériels et interministériels, de même que deux étapes de consultation avec le monde municipal lors de réunions de la Table Québec-Municipalités les 14 septembre et 19 octobre 1990, culminèrent dans la préparation du document gouvernemental intitulé *Vers un nouvel équilibre* déposé à la Table Québec-Municipalités le 14 décembre 1990. En plus de la rédaction de certains chapitres, la Direction fut responsable de la coordination générale et de l'édition finale du contenu de ce document, auquel plusieurs autres ministères ont collaboré.

En février 1991, la Direction finalisait aussi le contenu d'un document d'information sur les impacts financiers des propositions gouvernementales qui fut adressé à chacune des municipalités du Québec et à de nombreuses autres personnes et organismes intéressés.

Pendant ce temps, et ce jusqu'à la fin de l'exercice, la Direction participait à plusieurs groupes de travail interministériels et internes au Ministère qui avaient pour mandat de réviser les propositions du 14 décembre 1990 à la lumière des réactions du monde municipal et des consultations particulières réalisées par le ministre. Ces travaux ont conduit à d'importantes modifications aux propositions originales et ont exigé de très nombreuses simulations des impacts de différentes hypothèses fiscales. Ces premières modifications ont été mentionnées par le ministre des Affaires municipales lors d'une rencontre avec les représentants du monde municipal le 27 mars 1991. Par ailleurs, la Direction préparait les premières versions des documents techniques qui devaient servir à présenter le projet de loi 145.

### *Autres dossiers*

Le Ministère est régulièrement appelé à réagir aux initiatives de ministères et organismes ayant des activités qui touchent les municipalités. C'est dans ce contexte que la Direction de la recherche et des politiques doit fournir des avis ou des analyses visant à énoncer la politique ministérielle sur les interventions proposées. Par ailleurs, les échanges entre le Ministère et les unions de municipalités suscitent aussi des travaux d'analyse et de synthèse.

Cette année encore, plusieurs projets législatifs et réglementaires dans le domaine de l'environnement touchaient à des degrés divers l'administration municipale. Citons en particulier la dépollution des terrains contaminés, la restauration des sites miniers, le traitement des résidus d'épuration des eaux usées et l'élimination des déchets de B.P.C. (biphényles polychlorés). Ces projets ont fait l'objet d'analyses et d'avis selon les procédures officielles de consultations interministérielles.

En outre, des demandes d'information venant de la direction du Ministère ont engendré des analyses de situation, en particulier sur le contrôle des pesticides, l'élimination des déchets domestiques et la collecte sélective des ordures ménagères.

Dans le cadre d'une étude entreprise par l'Institut d'administration publique du Canada, la Direction a préparé un rapport sur le fonctionnement des organismes paramunicipaux, en établissant des comparaisons avec la situation ailleurs en Amérique du Nord et en Europe.

À la suite du document de consultation sur les hypothèses de restructuration de la Communauté régionale de l'Outaouais qu'elle avait réalisé au début de 1990, la Direction a collaboré avec le mandataire du ministre à la préparation et la synthèse des consultations qui lui ont permis de présenter ses recommandations quant à l'avenir des structures municipales dans l'Outaouais.

En matière de collecte de données, la Direction a recueilli et traité statistiquement les résultats des élections municipales tenues à l'automne 1990. La série de ces données est complète depuis 1981.

Sous l'égide du comité de suivi du Sommet québécois du loisir, la Direction collabore avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche à la réalisation d'études et de guides techniques en matière de concertation scolaire-municipale.

Dans le cadre de la politique familiale, la Direction représente le Ministère auprès du Secrétariat à la famille et participe à la réalisation des mesures du plan d'action gouvernemental en matière de politique familiale. La Direction représente le Ministère au comité Le Carrefour québécois Famille et Action municipale qui a pour but de faciliter les échanges entre les municipalités sur les actions entreprises en faveur des familles.

Par ailleurs, la Direction représente le Ministère auprès du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration pour les fins de la réalisation de la politique d'intégration des immigrants. Le directeur de la recherche et des politiques fait partie du comité directeur du plan géomatique gouvernemental afin de faire connaître et de tenir compte des besoins du secteur municipal dans la mise en oeuvre de cette entreprise.

En matière de coopération internationale, la Direction a organisé une mission en France composée du président et du directeur général de l'Union des municipalités du Québec. Elle a également accueilli et organisé des rencontres au Ministère pour une délégation de préfets français, un groupe de haut-fonctionnaires du gouvernement de la Mauritanie, et les ministres des Affaires municipales du Nicaragua et de l'État de Mexico.

La Direction a, de plus, coordonné la préparation des projets de coopération du Ministère pour l'année 1991-1992.

### *Centre de documentation*

En octobre 1990, le Centre de documentation du Ministère prenait possession de ses nouveaux locaux au sous-sol de l'édifice Chauveau, à Québec.

Cette relocalisation a permis une augmentation d'environ 30 % de la superficie du Centre et l'aménagement d'aires de travail pour les visiteurs qui désirent poursuivre plus à fond une recherche sur place.

Poursuivant sa politique de spécialisation dans le domaine des affaires municipales, le Centre de documentation a enrichi ses collections d'ouvrages québécois, canadiens, américains et européens les plus récents. Le rythme annuel des acquisitions se maintient autour de 500 monographies, et le nombre de documents sur les rayons atteint 8 500 volumes et 160 périodiques. Le nombre de prêts de volumes et de périodiques a connu une hausse sensible au cours de la dernière année; et plus particulièrement les demandes venant d'autres ministères et organismes de l'administration publique québécoise.

La participation du Centre au réseau des bibliothèques gouvernementales permet aux usagers de repérer rapidement par le moyen des micro-fiches les documents répertoriés dans d'autres centres de documentation. Le service du prêt entre bibliothèques favorise les échanges entre les bibliothèques du Québec et du Canada.

L'automatisation du traitement des monographies par le système UTLAS (University of Toronto Library Automation System) et l'acquisition d'un micro-ordinateur ont permis une rationalisation des opérations quotidiennes reliées à la chaîne documentaire.

## Gestion

La responsabilité des activités de gestion du Ministère relève de la Direction générale de la gestion. Cette direction regroupe le Service des ressources humaines, le Service du budget, le Service des ressources matérielles ainsi que le Service des systèmes.

### *Ressources humaines*

Le Service des ressources humaines a, au cours de l'année, fourni des services de consultation et d'assistance aux gestionnaires et au personnel du Ministère, tout en réalisant les multiples activités prévues à son mandat.

En matière de dotation, sur un nombre total autorisé de 498 emplois réguliers, plus de 50 postes vacants ont été dotés par voie d'affectation, de mutation ou de recrutement, et plus d'une centaine d'employées et employés occasionnels, équivalant à 70 années / personnes, ont aussi été engagés pour subvenir aux divers besoins des unités administratives (surcroît temporaire de travail, remplacement de personnel en congé prolongé, projets particuliers ou emplois cycliques).

En matière de perfectionnement des ressources humaines, 403 employées et employés ont bénéficié d'activités de perfectionnement ou de formation; un total de 1 037 jours / personnes y ont été consacrés. Les secteurs privilégiés de perfectionnement ont été la micro-informatique et la bureautique, la qualité des services à la clientèle ainsi que l'amélioration du français écrit et parlé. La poursuite d'études collégiales et universitaires menant à l'obtention d'un diplôme a également été favorisée. Des séances d'information sur les régimes de retraite et le développement de la carrière ont été offertes au personnel. Une conférence a souligné la Journée internationale de la femme. Le personnel d'encadrement supérieur du Ministère a pu bénéficier d'une session particulière de perfectionnement visant à améliorer ses habiletés de gestion.

En matière d'administration des conditions de travail, de rémunération et d'avantages sociaux, on a fourni des services d'analyse, d'interprétation et d'application des conventions, des règlements et des directives, principalement sur la gestion de l'assiduité, les régimes collectifs d'assurance et de retraite et l'octroi de congés avec ou sans solde, à temps plein ou à temps partiel.

### *Budget*

Le Service du budget, en vue de fournir à l'ensemble des gestionnaires des documents utiles et précis, a poursuivi la bureautisation de certains systèmes de suivi de dépenses. De plus, il a poursuivi la conception du système de suivi de l'ensemble des activités budgétaires du Ministère et a assuré la saisie des données comptables pour tout le Ministère et ce, dans le cadre d'une décentralisation de certaines activités du Contrôleur des finances.

Enfin, le Service du budget a assuré la coordination des opérations liées à la revue des programmes de 1991-1992, il a préparé le cahier des prévisions détaillées des crédits pour 1991-1992 en fonction des paramètres établis par le Conseil du trésor et selon les priorités du Ministère. De plus, il a recueilli les informations nécessaires pour répondre aux questions de l'opposition officielle dans le cadre de la Commission parlementaire sur l'étude des crédits et, finalement, il a rédigé les notes explicatives devant servir à cette fin.

### *Ressources matérielles*

Comme par le passé, un grand nombre de dossiers ont été traités au Service des ressources matérielles, où 6 035 demandes de biens et services, dont 1 980 demandes pour fournitures et articles de bureaux, ont été transmises par les unités administratives. De plus, 4 726 demandes de travaux de reprographie ont été traitées à l'interne, tandis que 361 ont été acheminées vers d'autres ateliers.

Par ailleurs, plus d'une centaine d'aménagements, de réaménagements et d'installations de réseaux informatiques ont été réalisés par le personnel de ce service, principalement en raison de la mise en oeuvre du plan ministériel de la bureautique; le Service a également apporté son soutien logistique à quinze reprises lors de la participation du Ministère à des congrès, des colloques, des expositions, etc. De plus, 6 479 nouveaux dossiers ont été ouverts, et 11 489 autres ont été indexés à la Division de la gestion des documents.

Un réseau informatique a été mis en place dans tout le Ministère pour faciliter la recherche de ces dossiers. L'élaboration du calendrier ministériel de conservation des documents a été réalisé à 80 %. La Division a effectué 15 200 prêts de dossiers.

La Division du courrier et de la messagerie a traité environ 500 000 lettres et colis au cours de l'année. Elle a assuré les livraisons urgentes et la réception des marchandises du Ministère. Au cours de l'année, environ 59 expéditions massives ont été faites aux 1 500 municipalités du Québec.

### *Systèmes*

Le Service des systèmes a réalisé plusieurs activités dans les domaines suivants : mise au point et entretien de systèmes, exploitation et technologie, administration des données et gestion d'un centre d'aide aux usagers de la bureautique.

Les travaux de mise au point ont permis d'apporter la touche finale à la constitution de bases de données du Ministère sur les rapports financiers, les prévisions budgétaires, les programmes triennaux d'immobilisation et les sommaires des rôles d'évaluation.

La mise au point du système de gestion des compensations tenant lieu de taxes s'est poursuivie. Le Service des systèmes a également collaboré à la conception d'un système de simulation de l'impact des modifications envisagées au régime de la fiscalité municipale.

Les travaux d'entretien ont touché une trentaine de systèmes dans divers domaines dont l'organisation politico-administrative, la péréquation, les subventions, le calcul de la proportion médiane et les compensations tenant lieu de taxes foncières.

En excluant les ressources contractuelles engagées sur une base forfaitaire, le Service des systèmes a consacré six années / personnes à la création de nouvelles fonctions et cinq années / personnes à l'entretien des systèmes existants.

Enfin, trois personnes / années ont été affectées à l'évaluation des besoins, à la rédaction de devis techniques, à l'installation des différents matériels ou logiciels acquis, au soutien aux usagers et au suivi du plan annuel de réalisation en matière de bureautique.

## Communications

Chaque année, la Direction des communications, après avoir colligé les besoins des autres directions du Ministère, propose des projets qui nécessiteront des activités de communication, et ce, en accord avec les priorités ministérielles. Cet exercice donne lieu à la préparation de la programmation annuelle.

Puis, pour chacune des activités de la programmation, la Direction élabore un plan de communication dans lequel elle définit la problématique, les clientèles, les objectifs et les stratégies de communication, de même qu'elle choisit les moyens à développer, évalue les coûts de production et identifie des sources de rétro-information. Elle s'assure également de la compatibilité et de la complémentarité de l'ensemble de ces activités, afin que l'action et l'image du Ministère soient cohérentes.

### *Édition*

Les activités d'édition se partagent en deux grandes catégories. D'une part, les brochures et les volumes produits et édités par la Direction (12), dont 5 sont des ouvrages de formation destinés à la clientèle municipale. D'autre part, parmi les brochures et les volumes édités et commercialisés par le ministère des Communications, sous la supervision de la Direction (44), 4 contiennent des renseignements statistiques, 6 sont des ouvrages de formation et 28 formulaires en évaluation foncière sont publiés. En tenant compte des statistiques disponibles, le pourcentage des ventes des publications sur une période d'au moins 10 mois s'élève à 94 %. Par ailleurs, la Direction a mené à terme plus de 60 projets concernant diverses productions (dépliants, affiches ou formulaires).

La Direction des communications est responsable de la publication de quatre périodiques : *L'Approche*, bulletin publié à l'intention du personnel du Ministère, *L'Abrégé*, périodique d'information administrative à l'intention du personnel d'encadrement supérieur du Ministère, le *Muni-Express*, bulletin publié douze fois par an, à l'intention des administrations municipales et traitant de divers sujets touchant le Ministère lui-même ou d'autres ministères et organismes gouvernementaux, enfin *Municipalité*, magazine officiel du Ministère publié neuf fois par an à l'intention des élus et élues, du personnel administratif et des fonctionnaires des municipalités.

Enfin, la Direction coordonne l'édition et la production du *Répertoire des municipalités du Québec*, qui est faite à partir des données de SIGMAM recueillies par la Direction générale des relations avec les municipalités. Il est à noter que, pour la première fois cette année, le Répertoire des municipalités a été rendu disponible sur disquette informatique. La Direction des communications est également responsable de la production du *Rapport annuel* du Ministère.

### *Information*

La Direction des communications est responsable de la ligne téléphonique des renseignements généraux relatifs au ministère des Affaires municipales. À cet égard, elle est appelée à renseigner la clientèle sur tout sujet relevant de sa compétence immédiate. À titre indicatif, soulignons que cette ligne téléphonique enregistre environ 25 000 appels annuellement.

Une autre activité d'information requiert les services du Ministère, soit celle de renseigner la clientèle sur les élections municipales qui se déroulent annuellement. La Direction présente un relevé statistique annuel sur cette activité.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 1990-1991, la Direction des communications a poursuivi son activité d'information auprès des journalistes afin de les initier au domaine municipal. Rappelons que c'est à la suite d'une initiative conjointe du Ministère et de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec qu'a été organisée une tournée d'information sur le milieu municipal. Cette année, l'information a été consacrée à l'ensemble du cycle budgétaire municipal. Rien n'a été oublié, depuis une rétrospective de la couverture-média du sujet jusqu'à l'accès à l'information municipale en passant par l'étude de cas-types, les indicateurs de performance et l'évaluation de la situation financière des municipalités.

### *Représentation*

En matière de représentation, la participation du Ministère a été très importante dans les congrès du monde municipal, tels ceux de l'Union des municipalités du Québec (U.M.Q.), où le ministère des Affaires municipales a participé activement à la deuxième édition du Salon de la municipalité, de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec (U.M.R.C.Q.) et de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec.

De plus, à l'occasion de la Semaine de la municipalité 1990, le Ministère, de concert avec l'U.M.Q. et l'U.M.R.C.Q., auxquels s'est associée la compagnie Bell, ont tenu à rendre hommage à des Québécois exemplaires à l'occasion de la première édition du Mérite municipal. En effet, 32 lauréats dont 12 citoyens et citoyennes, 8 employés municipaux et 12 organismes communautaires ont été honorés publiquement. Cette manifestation a été pour le monde municipal l'occasion de leur rendre hommage et de leur témoigner la reconnaissance de tous les Québécois pour leur engagement concret, le plus souvent bénévole, dans leur collectivité, et leur contribution à l'amélioration de la qualité de vie de leurs concitoyens et concitoyennes.

D'autres activités de représentation ont aussi requis la participation du Ministère telles que salons et expositions. Parmi les plus importantes, mentionnons le Salon de l'Épargne-Placement de Montréal. Bref, le ministère des Affaires municipales a accru son accessibilité en participant à dix événements publics au cours de l'année 1990-1991.

## Programme d'accès à l'égalité

Dans le cadre du programme gouvernemental en matière d'accès à l'égalité, le ministère des Affaires municipales s'est engagé à favoriser l'implantation de programmes d'accès à l'égalité pour les femmes en emploi dans les municipalités et dans les organismes périmunicipaux.

Quatre priorités d'intervention ont été identifiées dans le cadre du plan d'action ministériel :

- l'implantation à titre expérimental de programmes d'accès à l'égalité dans des municipalités et organismes périmunicipaux de 100 employés et plus;
- l'implantation à titre expérimental de plans d'égalité en emploi dans des municipalités régionales de comté et dans leurs municipalités membres de moins de 100 employés;
- l'évaluation du processus suivi et des résultats obtenus à la suite de l'implantation à titre expérimental des programmes d'accès à l'égalité dans le milieu municipal;
- la mise en oeuvre d'un plan de communication visant à informer et à sensibiliser les diverses instances sur la situation des femmes dans le milieu municipal.

### *L'implantation à titre expérimental des programmes d'accès à l'égalité dans des municipalités et des organismes périmunicipaux de 100 employés et plus*

L'implantation de programmes d'accès à l'égalité dans le milieu municipal vise trois objectifs :

- l'augmentation de la représentation des femmes dans les emplois où une sous-utilisation a été observée;
- l'élimination de la discrimination systémique à l'égard des femmes en emploi dans les politiques et les pratiques de gestion des ressources humaines;
- l'amélioration des conditions de travail des femmes à l'emploi.

La démarche d'implantation d'un programme d'accès à l'égalité, établi sur une base volontaire, est prescrite par la Commission des droits de la personne du Québec. Elle se compose d'une phase diagnostique sur la situation des femmes à l'emploi de l'organisme, d'une phase d'élaboration de mesures favorisant l'équité en emploi pour les femmes, d'une phase de mise en oeuvre de ces mesures et d'une phase de contrôle et d'évaluation de l'efficacité des mesures implantées. Trois types de mesures peuvent être appliquées par les organisations : des mesures de redressement, d'égalité des chances et de soutien.

Depuis le début du programme en 1986, avec le support financier et professionnel du Ministère, onze municipalités et deux organismes périmunicipaux se sont engagés dans ce programme expérimental.

En 1986-1987, les quatre municipalités sélectionnées étaient Aylmer, Mont-Laurier, Montréal et Sherbrooke. Trois de ces municipalités implantent depuis 1989 des mesures de redressement et d'égalité des chances telles qu'énoncées dans leur plan d'action. Certaines mesures visent à augmenter le nombre de femmes dans les emplois occupés en majorité par les hommes, soit les emplois de cadres et professionnels, de cols bleus, de policiers et de pompiers. Il s'agit, entre autres, d'établissement d'objectifs numériques d'embauche et de diversification des modes de recrutement afin d'augmenter le nombre de candidatures féminines. D'autres mesures visent à faciliter l'accueil et l'intégration des femmes dans les organismes municipaux et à améliorer leurs conditions de travail.

En 1987-1988, quatre autres municipalités implantaient un programme d'accès à l'égalité. Il s'agit des municipalités de Alma, La Salle, Rimouski et Trois-Rivières. Ces quatre municipalités ont complété leurs analyses diagnostiques. Deux d'entre elles ont mis en oeuvre des mesures visant à corriger les différents éléments discriminatoires présents dans leur système de gestion des ressources humaines. Elles ont aussi déterminé des objectifs quantitatifs en vue d'améliorer la représentation des femmes par rapport à la situation de la main-d'oeuvre féminine sur le marché du travail. Des changements organisationnels ainsi qu'une insuffisance de ressources humaines et financières expliquent le retard constaté quant aux étapes prévues pour l'implantation du programme dans les deux autres municipalités.

Le troisième et dernier groupe sélectionné, en 1988-1989, est composé de trois municipalités, soit Boucherville, Laval et Québec et de deux organismes périmunicipaux, soit la Communauté urbaine de Montréal et la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec. À ce troisième groupe s'est ajoutée Ville Saint-Laurent, la première municipalité à implanter un programme d'accès à l'égalité sans être subventionnée. Les deux organismes périmunicipaux ont élaboré un plan d'action. Une municipalité a terminé la rédaction du rapport diagnostique alors que les trois autres municipalités finalisent leurs analyses. L'ensemble de ces organismes appliquent des mesures de redressement et d'égalité des chances même s'ils n'ont pas encore tous adopté leur plan d'action. Des efforts particuliers sont consentis pour favoriser l'embauche et l'intégration des femmes dans les emplois traditionnellement masculins, notamment les cols bleus et les pompiers. Ces organismes ont également privilégié la mise en place d'activités d'information et de sensibilisation du personnel sur les effets positifs d'un programme d'accès à l'égalité.

Les douze municipalités participant à ce projet expérimental en matière d'accès à l'égalité représentent 46 % de l'ensemble des employés et employées du milieu municipal, soit 19 780 employés sur un total de 43 000 effectifs. En ajoutant à ce nombre les 2 800 employés et employées des deux organismes périmunicipaux, on constate que le projet ministériel touche directement 22 580 employés du milieu municipal.

### *L'aide financière et le support professionnel du Ministère aux organismes municipaux pilotes*

Les organismes municipaux qui implantent un programme d'accès à l'égalité ont bénéficié d'une aide financière du Ministère variant entre 20 000 $ et 50 000 $ selon l'envergure des études à réaliser. Cette aide financière visait à faciliter le démarrage du programme dans les organismes municipaux.

Le Ministère apporte aussi une expertise professionnelle et une assistance technique tout au long de la démarche afin de supporter les organismes municipaux qui implantent le programme. Il a produit des guides méthodologiques sur les analyses diagnostiques, sur l'évaluation des pratiques de gestion des ressources humaines ainsi que sur les modalités de réalisation d'un plan de communication. Il apporte une assistance aux organismes municipaux pour l'élaboration des plans d'action et de la mise en oeuvre des mesures prévues. Le Ministère assure également la formation des personnes responsables de ce dossier dans les organismes, notamment par des sessions d'information et par des rencontres de travail.

Par ailleurs, le Ministère coordonne les travaux de groupes de travail chargés d'étudier certains aspects particuliers de la situation des femmes en emploi dans le milieu municipal. Un comité regroupant l'ensemble des intervenants gouvernementaux, municipaux, parapublics et privés concernés par le domaine de la protection contre les incendies a été formé en octobre 1989. Ce comité a pour objectif de mettre en oeuvre des moyens pour inciter les femmes à postuler pour des emplois de pompières ainsi que pour favoriser l'embauche et l'intégration des femmes dans les services municipaux de protection contre les incendies. Afin de susciter les échanges entre les organismes pilotes, le Ministère a aussi constitué un réseau informel où les responsables du Programme d'accès à l'égalité dans les organismes municipaux se réunissent régulièrement. Depuis sa création à l'automne 1988, de nombreux sujets reliés à l'équité en emploi ont été abordés avec la participation de personnes-ressources : le harcèlement sexuel et sexiste en milieu de travail, la rémunération et l'évaluation des emplois dans une perspective d'équité salariale, le développement de plans de communication, le développement de stratégies visant à contrer les résistances à l'implantation du programme, le développement de programmes de formation et de perfectionnement en vue de favoriser l'avancement de carrière des femmes, l'évaluation des programmes d'accès à l'égalité dans le milieu municipal ainsi que l'organisation d'ateliers de perception.

### *L'implantation à titre expérimental de plans d'égalité en emploi dans les municipalités régionales de comté et dans leurs municipalités membres de moins de 100 employés*

Les programmes d'accès à l'égalité prévus dans le plan d'action du Ministère s'adressent à des organismes municipaux de 100 employés et plus. À la suggestion de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec qui souhaitait rejoindre les municipalités de plus petite taille, le Ministère proposait l'implantation de plans d'égalité en emploi pour les municipalités de moins de 100 employés. À la différence du programme d'accès à l'égalité, un plan d'égalité en emploi n'intègre pas la détermination d'objectifs quantitatifs et de mesures de redressement. Rappelons que ces municipalités représentent 96 % de l'ensemble des municipalités du Québec.

À l'automne 1988, trois municipalités régionales de comté, soit la Haute-Côte-Nord, Lotbinière et Pabok, acceptaient de coordonner la mise en oeuvre de plans d'égalité en emploi dans leurs municipalités membres. Trente-deux municipalités membres de ces M.R.C. se sont engagées dans la démarche d'implantation d'un plan d'égalité en emploi.

L'élaboration des rapports diagnostiques portant sur la situation des femmes à l'emploi et sur le système d'emploi de ces municipalités a été effectuée par le Ministère. Ces municipalités ainsi que les municipalités régionales de comté ont, par la suite, adopté plusieurs mesures concernant l'embauche, la formation et la rémunération des employées. De même, des mesures visant la sensibilisation du personnel sur la situation des femmes à l'emploi de ces municipalités ont été mises en oeuvre.

### *L'évaluation du processus suivi et des résultats obtenus à la suite de l'implantation à titre expérimental des programmes d'accès à l'égalité dans le milieu municipal*

Au cours de la dernière année, le ministère des Affaires municipales a procédé à l'évaluation de la démarche d'implantation des programmes d'accès à l'égalité dans les organismes municipaux. Le but de cette évaluation était de dresser un bilan des expériences pilotes et de vérifier l'efficacité de la méthodologie suggérée par la Commission des droits de la personne du Québec.

L'évaluation permet de conclure que le programme implanté dans le milieu municipal a eu comme impact net de favoriser l'embauche de 129 femmes dans les huit premières municipalités qui se sont engagées dans ce projet expérimental. Cela signifie que, sur une période de seulement deux ans (1987-1989), 129 femmes de plus occupent un emploi dans des secteurs où traditionnellement elles étaient sous-utilisées, soit dans les postes de cadres et professionnels, de cols bleus et de policiers. Les municipalités qui implantent un tel programme ont ainsi nettement favorisé l'augmentation de la représentation des femmes à leur emploi. Par ailleurs, le rapport d'évaluation démontre que les coûts investis, pour qu'un poste traditionnellement masculin soit occupé par une femme, sont de moins de 6 000 $.

Les résultats de l'évaluation du programme mis en oeuvre dans le milieu municipal ont été soumis au Gouvernement afin de lui permettre de prendre des décisions quant à l'avenir du Programme d'accès à l'égalité pour les femmes en emploi dans les organismes publics, parapublics, privés et municipaux.

### *La mise en oeuvre d'un plan de communication visant à informer et sensibiliser les diverses instances sur la situation des femmes dans le milieu municipal*

Le Ministère a élaboré une stratégie de communication et de sensibilisation visant à promouvoir l'accès à l'égalité dans le milieu municipal. La clientèle cible concerne plus particulièrement les élus et élues, les gestionnaires municipaux ainsi que les associations et corporations professionnelles qui oeuvrent dans le domaine municipal.

Dans le cadre de ce plan de communication, le Ministère a produit et diffusé, cette année, une brochure intitulée *La discrimination systémique : la barrière invisible à l'équité en emploi.* Cette brochure propose une définition de la discrimination systémique à l'égard des femmes en emploi et des moyens pour identifier sa présence dans les politiques et les pratiques de gestion des ressources humaines de l'organisation. Elle propose également des mesures concrètes pour enrayer cette discrimination et assurer un traitement juste et équitable tant aux femmes qu'aux hommes, notamment par la mise en place d'un programme d'accès à l'égalité.

Des articles ont également été publiés dans les revues rattachées au domaine municipal et gouvernemental, tels qu'un numéro thématique sur la situation des femmes dans le milieu municipal, dans la revue *Municipalité* de mars-avril 1990, et un bilan des résultats du programme d'accès à l'égalité dans le milieu municipal, dans le bulletin *À la Une au gouvernement* de décembre 1990.

Par ailleurs, les représentantes du Groupe de travail sur les programmes d'accès à l'égalité ont participé à des rencontres d'information sur les programmes d'accès à l'égalité pour les membres des conseils municipaux et des comités de gestion dans les organismes municipaux pilotes.

Le Ministère a aussi développé des activités de communication en vue d'accroître la participation des femmes en politique municipale. Les femmes ne représentaient encore, en décembre 1989, que 6,6 % des maires et 17 % des conseillers. Le Ministère a diffusé des communiqués de presse afin d'inciter le plus grand nombre possible de femmes à se porter candidates aux élections municipales de novembre 1990. Il a également participé à des entrevues radiodiffusées.

### *La prolongation du programme*

Le plan d'action gouvernemental en matière de Programmes d'accès à l'égalité devait échoir à la fin de l'exercice financier 1989-1990. Depuis, le ministère des Affaires municipales a décidé de maintenir, à même ses propres crédits, une équipe de travail pour assurer la poursuite de son aide et assistance auprès des municipalités et des organismes périmunicipaux engagés dans ce programme expérimental.

# Chapitre 5
# Relations avec les municipalités

La Direction générale des relations avec les municipalités est responsable de la plupart des activités de restructuration du territoire municipal et des activités d'aide institutionnelle aux municipalités. Plus précisément, la Direction générale s'occupe d'organisation municipale, d'administration des affaires municipales en milieux nordique et amérindien, de la formation des élues et des fonctionnaires municipaux et elle assure la représentation du Ministère en région par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux.

## Organisation municipale

Au cours de 1990-1991, le Service de l'organisation municipale a exercé des activités d'assistance technique auprès des municipalités dans l'élaboration de projets de restructuration municipale, et ce, en plus d'analyser ceux soumis à l'approbation du Ministère. Ces principales activités ont touché les éléments suivants.

### *Regroupements*

Le Service de l'organisation municipale a donné suite à 39 demandes d'assistance technique. Plusieurs études de regroupement ont été effectuées par le Ministère, en collaboration avec les municipalités concernées. Dix-sept projets ont été abandonnés ou suspendus et neuf autres ont été complétés pour constituer les nouvelles municipalités suivantes :

- Albanel (Albanel, VL et CT)
- Saint-Zacharie (Saint-Zacharie, VL et SD)
- Port-Daniel (Port-Daniel-Partie-Est, CT et Port-Daniel-Partie-Ouest, CT)
- Saint-Timothée (Saint-Timothée, VL et P)
- Deschaillons-sur-Saint-Laurent (Deschaillons-sur-Saint-Laurent, VL et Deschaillons, VL)
- Saint-Georges, V (Saint-Georges, V et Saint-Georges-Ouest, V)
- Lévis, V (Lévis-Lauzon, V et Saint-David-de-L'Auberivière, V)
- Amqui, V (Amqui, V et Saint-Benoit-Joseph-Labre, P)

### *Annexions*

Le Service a traité plus de 60 dossiers de projets d'annexion dont 18 ont franchi toutes les étapes du processus et 6 ont été abandonnés au cours de l'année.

### *Ententes intermunicipales*

Dans le cadre de la Loi sur les ententes intermunicipales, près de 300 demandes ont été analysées au Ministère. La plupart de ces demandes visaient la protection contre l'incendie (45 %), les services d'aqueduc et d'égouts (18 %) et l'urbanisme (11 %). Les autres objets d'ententes se rapportent surtout à l'élimination des déchets, à la voirie et aux loisirs. Deux régies intermunicipales ont été créées, cinq dissoutes et trois modifiées.

### *Redressement des limites territoriales*

La documentation nécessaire au cheminement de ce type de dossier a été élaborée. Dix projets ont été soumis au Ministère.

### *Changement de dénomination ou de statut*

Dans le cadre de cette activité, onze demandes de changement de nom et deux autres de rectification de l'orthographe du nom ont été acceptées. La municipalité régionale de comté de L'Or-Blanc a obtenu le changement de son nom pour celui d'Asbestos.

### *Extension des limites territoriales dans l'eau*

Le Service a répondu à plus de 70 demandes d'information et a reçu 38 demandes d'extension. La documentation nécessaire au cheminement de ces dossiers a été constituée en 1990-1991.

### *Autres activités*

Le Service de l'organisation municipale a réalisé plusieurs autres travaux et est intervenu dans plusieurs dossiers :

- l'analyse de l'impact du nouveau partage de responsabilités proposé par le Gouvernement sur le regroupement des municipalités comprises dans un ensemble village-paroisse;
- il y a eu modification des limites du territoire de quatre municipalités régionales de comté, à la suite soit d'annexion, soit de regroupement de municipalités, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- l'assistance technique aux deux nouvelles municipalités de Bonne-Espérance et de Blanc-Sablon, créées à la suite de la réorganisation du territoire de la municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent, s'est poursuivie;

— l'élaboration de divers documents de travail et de consultation concernant la restructuration municipale de l'Outaouais québécois; la C.R.O. est devenue la C.U.O. le 1er janvier 1991 et un référendum sur un éventuel regroupement municipal (Hull, Aylmer, Gatineau) est prévu pour mai 1991[1];

— la production d'une base de données sur l'évolution de la population des municipalités du Québec de 1956 à 1986 sur la base territoriale de 1986;

— le découpage en districts électoraux d'une municipalité (Port-Daniel);

— la production de rapports périodiques pour publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

### Affaires nordiques et amérindiennes

Le Service des affaires nordiques et amérindiennes constitue l'interlocuteur privilégié du Ministère auprès des milieux nordiques et autochtones. Il administre les programmes d'aide technique et financière et assure la surveillance administrative s'adressant aux organismes de ces milieux. Il réalise diverses interventions en matière de formation et d'information touchant particulièrement les Inuit du nord du Québec. Enfin, il assume la coordination des dossiers touchant les autochtones et nécessitant la contribution des autres ministères concernés.

### Assistance administrative et institutionnelle

Les activités relatives à la formation des administrateurs et employés municipaux prennent de plus en plus d'importance dans le programme de travail du Service.

En 1990-1991, le Service est intervenu auprès des nouveaux élus municipaux en leur procurant, lors de sessions de quelques jours, l'information nécessaire pour les sensibiliser à leurs responsabilités et leurs obligations comme membres de conseil municipal. Trois villages nordiques ont été visités à cette fin au printemps de 1990.

Les secrétaires-trésoriers des villages nordiques ont aussi bénéficié des services du Ministère pendant le dernier exercice financier. Trois sessions ont été réalisées auprès de cette clientèle et la mise à jour permanente du *Guide administratif* s'est continuée afin de permettre aux secrétaires-trésoriers d'avoir accès à l'information et à des outils de référence leur permettant d'exécuter leur travail de la façon la plus autonome possible. En 1990-1991, les thèmes qui ont été abordés de façon plus importante sont l'implantation d'un système informatisé de paie, la nouvelle taxation basée sur la consommation réelle d'eau et la mise en application de la taxe sur les produits et services (T.P.S.) par les municipalités.

Enfin, on a amorcé pendant l'année la planification de nouvelles interventions en matière de formation qui viseront, au cours des prochaines années, les champs d'activités municipales autres que celui de la trésorerie.

Les activités axées sur l'information des clientèles ont consisté surtout à répondre aux demandes adressées au Service. Parmi les interventions planifiées par le Ministère lui-même, signalons la publication, en mars 1991, d'un numéro du bulletin *Le ministère des Affaires municipales et le Nord*, portant sur la saine gestion des fonds publics. Ce bulletin s'adresse à toute la population des villages nordiques. Le Service des affaires nordiques et amérindiennes a aussi été présent lors du congrès de l'Union des municipalités du Québec en mai 1990 et à celui de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec en septembre 1990 afin de sensibiliser les élus municipaux aux questions autochtones.

#### *Assistance financière*

Le Ministère gère des programmes de subvention pour le bénéfice des organismes nordiques afin de les aider à se doter des infrastructures et des équipements communautaires adéquats et leur permettre de fournir les services municipaux essentiels. Les services couverts sont l'administration, l'approvisionnement en eau potable, la gestion des déchets et des eaux usées, la voirie locale et l'entretien des bâtiments et des véhicules municipaux.

Dans le domaine de l'amélioration des infrastructures municipales, le gouvernement a approuvé en 1990-1991 des projets qui nécessiteront des emprunts de 10 350 300 $. Les projets autorisés sont :

— la construction d'un garage, la fabrication de pierres concassées et la construction de chemins à Aupaluk;

— la réalisation de la première phase des travaux au système d'eau potable de Kuujjuaq;

— des travaux divers sur le poste d'eau potable, le réseau routier et le nouveau dépotoir de Povungnituk;

— enfin, la construction d'un bureau municipal, du réseau routier et du poste d'eau potable à Tasiujaq.

1 Au moment de la publication de ce rapport, le référendum avait eu lieu et le regroupement rejeté.

***Voici la liste des subventions versées en 1990-1991 par le Service :***

- 3 125 222 $ versés à l'Administration régionale Kativik pour son fonctionnement pour l'exécution des mandats délégués par le Ministère en matière de formation et d'assistance et, enfin, pour la réalisation d'un plan-directeur d'aménagement au nord du 55e parallèle;
- 6 134 922 $ pour la distribution des services municipaux dans les 14 villages nordiques;
- 3 960 135 $ pour le remboursement des emprunts contractés dans le cadre du programme d'amélioration des infrastructures en milieu nordique;
- 96 799 $ en compensations pour la location des terrains inuit par les organismes gouvernementaux et paragouvernementaux;
- 37 500 $ comme aide aux deux municipalités d'Oka dans leurs négociations avec les Mohawks de Kanesatake.

***Activités de coordination et de représentation***

Le Service a représenté le Ministère auprès du Secrétariat aux affaires autochtones (S.A.A.), afin de participer à l'élaboration et à la mise en application d'une politique adéquate et concrète visant les clientèles nordiques et autochtones.

Les dossiers qui ont retenu plus particulièrement l'attention en 1990-1991, en plus de la réunion mensuelle des coordonnateurs ministériels et de celle de la Table de développement communautaire qui sont des activités permanentes, ont été :

- la participation aux négociations impliquant les Mohawks de Kanesatake, le ministère des Affaires indiennes du Canada, les municipalités d'Oka et le gouvernement du Québec en vue de définir une base territoriale pour cette communauté autochtone;
- la recherche de solutions visant à procurer à l'administration régionale Kativik un financement gouvernemental établi sur des critères normalisés;
- la participation du Ministère à un groupe de travail interministériel chargé de préciser la problématique et proposer des orientations en vue d'une politique gouvernementale à l'égard des autochtones;
- la réalisation de consultations interministérielles concernant divers dossiers : agrandissement de la réserve de La Romaine; création d'une réserve à Pakuashipi (Saint-Augustin); construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts à Kuujjuarapik et Kuujjuaq; consultations des organismes concernés par le plan d'affectation des terres publiques de la région de la Baie-James; modifications à la Loi sur le développement de la Baie-James en vue de la création de régies intermunicipales.

***Autres activités***

Le Service des affaires nordiques et amérindiennes est aussi intervenu de façon régulière dans le domaine de l'administration municipale nordique et l'organisation administrative nordique en général. Parmi les principales activités, mentionnons la surveillance financière des villages nordiques, l'analyse des demandes d'emprunts, l'élaboration d'avis particuliers touchant l'application des conventions signées avec les autochtones et, enfin, l'étude des modifications législatives touchant les lois municipales s'appliquant dans le Nord québécois et sur le territoire de la Baie-James.

## Formation municipale

Dans le cadre de sa mission d'aide et de soutien aux municipalités, le Ministère s'est donné comme objectif de promouvoir la formation et le perfectionnement des élus et des fonctionnaires municipaux. Le Service de la formation municipale a ainsi pour mandat de concevoir et d'organiser des activités de formation adaptées aux besoins de la clientèle. Ces activités visent à offrir aux élus et aux fonctionnaires municipaux une formation leur permettant d'assumer leurs responsabilités avec un maximum de compétence et d'autonomie.

En vue d'assurer une meilleure harmonisation des activités initiées dans le domaine de la formation municipale et de maximiser les ressources en cette matière, la mise en oeuvre de plusieurs programmes de formation se fait en étroite concertation avec les représentants des clientèles municipales, notamment l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec, l'Union des municipalités du Québec, la Corporation des secrétaires municipaux du Québec, la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, ainsi que les associations représentant les inspecteurs municipaux, soit l'Association des agents du bâtiment, l'Association des inspecteurs municipaux de l'environnement du Québec et la Corporation professionnelle des technologues des sciences appliquées du Québec.

***Les élus municipaux : une clientèle prioritaire***

Compte tenu du rôle fondamental que jouent les élus dans le fonctionnement du système municipal et compte tenu de la complexité croissante des responsabilités qu'ils doivent assumer, l'organisation d'activités de formation à leur intention constitue une priorité.

En vue de faciliter leur entrée en fonction, le Ministère transmet une pochette d'accueil à tous les nouveaux élus. Cette pochette comprend le *Guide de l'élu/e municipal* qui présente succinctement l'information de base essentielle sur le fonctionnement de la municipalité et la publication *Réussir l'assemblée du conseil* qui indique certaines pratiques à suivre lors de la tenue des assemblées publiques. *Le Guide de l'élu/e municipal* a été distribué à 1 750 exemplaires et celui sur les assemblées du conseil à 5 000 copies en incluant les envois effectués à la demande. Ces deux documents connaissent un vif succès car près de 70 % des nouveaux élus indiquent en avoir pris connaissance.

Le Ministère organise également, en collaboration avec les unions de municipalités, des sessions de formation pour familiariser les nouveaux élus à leurs responsabilités et les initier aux règles de fonctionnement du milieu municipal. La session *Être élu/e, un nouveau défi* s'adresse aux élus des municipalités régies par le Code municipal et celle intitulée *Une fois élu/e* vise les élus dont la municipalité relève de la Loi sur les cités et villes. Ces deux sessions d'une durée de deux jours se tiennent annuellement au cours des mois de février et mars.

Au total, 313 élus ont participé cette année à l'une ou l'autre des 26 sessions de formation *Être élu/e, un nouveau défi*, organisées conjointement par le ministère des Affaires municipales et l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec. Ces sessions ont ainsi rejoint 71 % des nouveaux élus du milieu rural ou semi-urbain.

Quant aux sessions de formation *Une fois élu/e* offertes conjointement par le ministère des Affaires municipales et l'Union des municipalités du Québec, 150 participants ont été enregistrés cette année et 9 sessions ont été offertes aux participants dans 7 régions du Québec. Ainsi, 43 % des nouveaux élus des villes ont été rejoints par cette activité de formation.

Par ailleurs, la mise sur pied d'une session de formation spécifique à l'urbanisme, intitulée *La prise de décision en urbanisme* a connu un succès incontesté dès sa première année d'organisation. Axée sur les décisions courantes que doivent prendre les élus, cette session vise à améliorer la compréhension du rôle particulier des élus en urbanisme, la démarche nécessaire à la meilleure prise de décision et la façon d'expliquer le bien-fondé des choix du conseil aux citoyens. On compte 472 élus des municipalités rurales et semi-urbaines qui ont participé à l'une ou l'autre des 39 sessions organisées par le ministère des Affaires municipales et l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec au printemps 1990. L'opération menée avec l'Union des municipalités du Québec en février et mars 1991 a rejoint 83 élus dans le cadre de 7 sessions de formation.

À la suite d'une demande formulée par le ministère de la Sécurité publique, le Service de la formation municipale collabore à la préparation d'une autre session de perfectionnement destinée aux élus municipaux portant sur *La gestion d'un sinistre.*

Le Service de la formation municipale a également participé à titre de personne-ressource dans le cadre du congrès de l'Union des municipalités du Québec à une clinique sur le thème des assemblées du conseil qui a réuni plus de 200 participants.

### *Les secrétaires-trésoriers : une clientèle privilégiée*

Les secrétaires-trésoriers, qui sont les fonctionnaires principaux des municipalités régies par le Code municipal, constituent aussi une clientèle privilégiée par le Ministère en matière de formation. Au cours de l'année 1990-1991, 212 guides d'accueil ont été distribués aux secrétaires-trésoriers nouvellement entrés en poste afin de leur permettre d'acquérir rapidement une vision globale de leur fonction et des principales responsabilités en découlant.

Une activité de formation s'adressant aux secrétaires municipaux de moins de deux ans d'expérience et portant spécifiquement sur le volet du secrétariat municipal a été offerte dans différentes régions administratives du Québec. Au total, 74 titulaires de cette fonction ont suivi les 6 sessions de formation intitulées *Initiation à la fonction de secrétaire municipal.* Quarante-deux secrétaires-trésoriers ont également participé à trois sessions de formation *Initiation à la fonction de trésorier municipal*, traitant de l'administration financière municipale. Ces sessions, d'une durée de deux jours chacune, sont organisées avec la collaboration de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec.

### *Le perfectionnement des présidents d'élection*

Le Ministère se préoccupe d'assurer une formation adéquate des greffiers et des secrétaires-trésoriers appelés à agir à titre de président d'élection. Des sessions de formation sur les règles du jeu en matière d'élections municipales sont ainsi organisées avec la collaboration du bureau du Directeur général des élections. Ces sessions, d'une durée d'une journée, s'adressent aux présidents d'élection et, le cas échéant, à leurs adjoints dont les municipalités sont en élection. En novembre dernier, des élections ont été tenues dans 94 municipalités régies par la Loi sur les cités et villes et dans 157 municipalités régies par le Code municipal; 14 sessions ont été offertes dans toutes les régions administratives du Québec et ont rejoint 274 participants. Compte tenu que, dans certains cas, le président d'élection et son adjoint ont tous deux assisté à la session, on constate donc un taux de participation de plus de 80 % parmi les municipalités en élection.

En 1988, un *Guide sur les élections et les référendums dans les municipalités* a été remis à tous les présidents d'élection. Une mise à jour tenant compte des modifications légales est transmise annuellement à l'ensemble des municipalités. La prochaine mise à jour comportera de plus une nouvelle section sur les référendums municipaux.

### *Un nouveau programme de formation pour les inspecteurs municipaux*

Cette année, le Service de la formation municipale a produit un nouveau guide d'accueil. Ce guide, intitulé *L'inspecteur municipal, un rôle de premier plan dans la municipalité*, a pour objectif de faciliter l'entrée en fonction des titulaires exerçant l'une ou l'autre des fonctions d'inspection municipale. Il constitue aussi un document de référence utile aux inspecteurs déjà en poste. Ce document traite notamment du contexte de travail de l'inspecteur et de ses responsabilités par rapport à chacun des champs d'intervention, de ses principaux outils de travail et des ressources existantes; 3 925 exemplaires de ce nouveau guide d'accueil ont été distribués à l'ensemble des inspecteurs municipaux.

L'année 1990-1991 fut également une année de préparation d'un nouveau programme de formation pour la clientèle des inspecteurs. En collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, le ministère des Affaires municipales a travaillé à la préparation d'un programme d'attestation d'études collégiales en inspection municipale. Ce programme sera constitué de 10 cours d'une durée totale de 450 heures menant à une reconnaissance officielle d'attestation d'études collégiales.

De plus, deux autres sessions de courte durée sont en préparation. Il s'agit d'une session de formation portant sur le règlement de construction et une deuxième portant sur le règlement de zonage.

### *Des activités d'information pour les intervenants en santé communautaire*

Le Service de la formation municipale collabore également avec l'organisme Villes et villages en santé en offrant à la clientèle des intervenants en santé communautaire une session de formation. Le document *La santé, c'est aussi l'affaire des municipalités* vise à faire connaître le fonctionnement de la municipalité, l'organisation du système municipal au Québec, le rôle des principaux intervenants ainsi que le processus de décision en matière de santé propre à cette instance. Cette activité a permis de rejoindre 105 intervenants en santé communautaire répartis en cinq sessions. Au total, quelque 350 exemplaires de ce document ont été distribués à cette clientèle.

### *En résumé*

Plus de 1 813 personnes ont participé à l'une ou l'autre des 111 sessions de formation offertes à l'intention des élus et des fonctionnaires municipaux. De plus, 12 350 exemplaires de guides et de manuels de formation ont été distribués aux diverses catégories de clientèles municipales. Mentionnons que chacune des activités de formation fait l'objet d'une évaluation annuelle afin de suivre l'évolution des besoins de la clientèle.

## Bureaux régionaux

Le Service des bureaux régionaux assume principalement un mandat d'aide et de soutien aux municipalités dans l'exercice de leurs fonctions et il représente le Ministère en région.

Pour réaliser ce mandat, les bureaux régionaux offrent des services portant sur l'aide, le soutien et l'information demandés par la clientèle municipale, la formation des élus et des fonctionnaires municipaux de même que la concertation et la collaboration avec différents intervenants, tels ceux d'autres ministères ou organismes impliqués dans la vie municipale.

Il appartient aussi aux bureaux régionaux d'informer sur l'encadrement de la gestion municipale et d'alimenter les autorités du Ministère sur les préoccupations du monde municipal et sur les réactions, les besoins et les attentes de la clientèle.

### *Assistance technique*

Les bureaux régionaux ont répondu à de multiples demandes de renseignements de la clientèle. Au cours de l'année, ils ont reçu plus de 42 000 appels téléphoniques, une augmentation de près de 11 % en regard de l'année précédente et accueilli 2 250 visiteurs.

Les appels téléphoniques proviennent majoritairement de fonctionnaires municipaux ou gouvernementaux. Les visiteurs sont surtout des citoyens et des fonctionnaires municipaux. Les sujets les plus fréquemment abordés sont l'aménagement et l'urbanisme, les élections municipales, les règlements d'emprunt, les soumissions publiques, les situations possibles de conflits d'intérêt et l'organisation territoriale.

Le partage des responsabilités Québec-Municipalités, le fonctionnement du conseil, le rôle et les tâches du maire, des élus et des fonctionnaires municipaux, les finances municipales, les chemins municipaux, les conflits municipaux, l'organisation territoriale et les ententes intermunicipales ont été, par ordre d'importance, les sujets les plus fréquemment traités.

### *Information*

De concert avec des représentants du monde municipal, les bureaux régionaux ont organisé quelque 75 rencontres d'information qui ont rejoint plus de 2 000 personnes. Elles ont porté principalement sur les élections municipales, le lien entre le sommaire du rôle d'évaluation foncière et les prévisions budgétaires, de même que sur diverses facettes de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Très souvent, ces rencontres se sont tenues avec la collaboration des ressources d'autres directions du Ministère ou d'organismes du monde municipal.

### *Formation*

Le Ministère organise annuellement, en collaboration avec l'U.M.Q. et l'U.M.R.C.Q., des sessions de formation destinées surtout aux nouveaux élus. En plus de jouer un rôle d'information quant aux modalités de la tenue de ces sessions, le personnel des bureaux régionaux a assuré la co-animation des sessions offertes, par l'U.M.Q., aux nouveaux élus des municipalités régies par la Loi sur les cités et villes.

Un délégué régional a également organisé et animé régionalement deux sessions sur la prise de décision en urbanisme.

Les nouveaux secrétaires-trésoriers des municipalités se sont vus offrir sur le territoire, en collaboration avec des représentants de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec, des sessions de formation sur l'aspect secrétariat de leur fonction et sur l'aspect trésorerie. Le personnel des bureaux régionaux y a agi comme animateur ou personne-ressource.

Deux délégués régionaux ont également collaboré à la tenue de deux sessions destinées aux inspecteurs municipaux.

### *Concertation et collaboration*

La concertation et la collaboration avec les administrateurs de zone de la C.S.M.Q. s'est maintenue au cours de l'année. Cette activité a permis de préciser, dans une approche régionale, les besoins d'information et de formation des secrétaires-trésoriers des municipalités et, du même coup, d'établir la programmation annuelle des activités susceptibles de répondre à ces besoins. Cette collaboration s'est aussi traduite par une implication, de la plupart des bureaux, dans la préparation et la tenue des congrès régionaux ou des colloques de zone de la C.S.M.Q.

Les contacts avec les Tables des préfets des municipalités régionales de comté se sont multipliés. Pour leur part, les délégués régionaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'Estrie et de la Côte-Nord continuent d'apporter un soutien technique à leur table régionale.

Les bureaux régionaux ont aussi souvent été le lien entre les municipalités et les représentants des autres ministères ou organismes gouvernementaux. Ils ont favorisé la concertation et la collaboration entre ces diverses instances, tout en mettant à leur disposition leur expertise et leur connaissance du milieu municipal, dans le traitement de dossiers particuliers.

Les bureaux régionaux ont collaboré avec l'Office de planification et de développement du Québec en participant à plus de 50 réunions reliées à des conférences administratives régionales ou à des réunions de suivi des biennales et des conférences socio-économiques.

Les contacts se sont intensifiés avec les représentants de la Direction générale de la sécurité civile du ministère de la Sécurité publique, avec ceux des ministères de l'Environnement, de l'Energie et des Ressources et des Affaires culturelles et avec certains Conseils régionaux des loisirs du Québec.

Plusieurs dossiers municipaux ont aussi été traités, entre autres, avec Hydro-Québec, la Société québécoise d'assainissement des eaux, Communication-Québec et dans le cadre de Villes et villages en santé.

### *Représentation*

Le personnel des bureaux régionaux a représenté le Ministère à une centaine de rencontres, congrès ou colloques régionaux et locaux. Ce fut surtout le cas dans le cadre des colloques de zone de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec, des colloques de M.R.C. et des colloques régionaux en gestion des ressources humaines.

Le personnel des bureaux régionaux a aussi été très actif en participant à diverses réunions, conférences de presse et rencontres sociales reliées à la vie sociopolitique municipale.

Enfin, les délégués régionaux ont été présents aux congrès de la C.S.M.Q., de l'U.M.Q. et de l'U.M.R.C.Q. Sept autres colloques provinciaux ont également été couverts par le délégué de la région où ils se tenaient.

### *Rétro-information*

Dans le cadre de la mise à jour annuelle du système d'information du Ministère sur les municipalités du Québec, les bureaux régionaux ont procédé à une cueillette de renseignements et de données statistiques sur les mises en candidature et les résultats des élections, dans les 197 municipalités en élection à la mairie, à l'automne 1990.

Les bureaux régionaux ont aussi procédé à la mise à jour des données portant sur le jumelage de municipalités québécoises avec des municipalités hors du Québec.

Les bureaux régionaux ont également acheminé au Ministère, verbalement ou par écrit, de la rétro-information traitant de divers sujets d'actualité municipale et réflétant certaines préoccupations des municipalités.

### *Acquisition de connaissances*

Les activités d'aide et de soutien à la clientèle ainsi que les activités de formation et d'information exigent une préparation de base solide avant la prestation de services. En outre, du fait que les demandes de la clientèle municipale deviennent de plus en plus pointues, l'analyse, la recherche et l'acquisition et la maîtrise des contenus prennent de plus en plus de place dans les activités journalières du personnel des bureaux régionaux.

Dans ce contexte et dans le but de bien informer le personnel régional, le Service des bureaux régionaux a organisé plusieurs journées d'information. Celles-ci ont porté, entre autres, sur les modifications à la législation, le partage des responsabilités Québec-Municipalités, les chemins municipaux, l'aménagement et l'urbanisme, l'inspection municipale, la gestion documentaire, l'accueil à la clientèle, la taxe sur les produits et services (T.P.S.), les mandats et les activités des directions sectorielles du Ministère.